

---

# WORKING PAPER SUR LES DONNÉES RECENSÉES PAR L'OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Ce « working paper » présente l'inventaire des données établi dans le cadre de chacun des trois volets de l'Observatoire du développement territorial au cours de la subvention 2005-2006. Parmi les données recensées, certaines ont été exploitées au cours de cette subvention pour les travaux de l'ODT et ont dès lors fait l'objet d'une analyse critique avant utilisation ; ces éléments sont également repris dans ce document.

## 1. VOLET « TERRITOIRE ET OCCUPATION DU SOL »

### 1.1 INVENTAIRE DES DONNEES EN MATIERE D'OCCUPATION DU SOL

Avant toute analyse de l'occupation du sol, quelle soit spatiale ou temporelle, il est important de réaliser un inventaire exhaustif de l'ensemble des données existant sur le sujet. A priori, trois grandes familles de données peuvent être mises en évidence, à savoir :

- les cartes topographiques, routières et autres réalisées par des instances publiques ou privées ;
- les données issues de recensements (cadastre, recensement agricole, INS) ;
- les données issues d'images satellites ou de photographies aériennes.

Nous avons présenté, ci-dessous, les différentes bases de données existantes relatives à l'occupation du sol.

#### 1.1.1 Données du cadastre

Le cadastre représente l'ensemble des documents relatifs aux biens immobiliers et des propriétaires auxquels ils appartiennent. Les plans indiquent la situation des biens immobiliers, leurs limites et leur étendue. La matrice cadastrale reprend l'identité des propriétaires ainsi que diverses informations relatives à leurs parcelles (situation, nature cadastrale, contenance, revenu cadastral...). Le cadastre est remis à jour chaque année. Pour information, en vertu de la loi, les propriétaires sont tenus de déclarer l'occupation ou la location d'immeubles nouvellement construits ainsi que les modifications apportées à ces biens.

##### 1.1.1.1 Base de données *Bodem/sol* du Cadastre

Sur base des informations décrites ci-dessus, l'administration du cadastre, de l'enregistrement et des domaines (ACED) possède une statistique détaillée sur le nombre de parcelles, la superficie et les revenus cadastraux par nature cadastrale. Cette statistique comprend 5 pages de natures cadastrales : 158 natures bâties et 64 natures non bâties. Elle est disponible par commune cadastrale (division cadastrale), par commune administrative ainsi que pour l'ensemble de la Région wallonne. Les chiffres sont disponibles annuellement depuis 1980.

Cette base de donnée pourrait être introduite dans le projet afin d'analyser l'évolution de l'occupation du sol. L'unité spatiale de base serait la division cadastrale. Au total 1.689 divisions cadastrales couvrent l'ensemble de la région wallonne. La comparaison des données issues des années 1980 et 2001 pourrait constituer un point de départ à notre analyse.

### **1.1.1.2 Age des bâtiments**

La matrice cadastrale comprend des informations relatives aux constructions, telles que le type de construction, le nombre d'étages, l'année de construction ou la superficie bâtie au sol.

Sur base de l'année de construction des bâtiments, il serait possible de retracer l'évolution des zones urbanisées wallonnes.

### **1.1.1.3 Remarques relatives à l'utilisation des informations délivrées par le cadastre**

La qualité des informations fournies par le cadastre, dépend de la déclaration faite par les contribuables. Malgré l'obligation légale qui lui en est faite, le contribuable n'informe pas toujours l'ACED des changements de nature. Par conséquent, les informations de la matrice cadastrale ne sont pas toujours exactes. Par exemple, certains immeubles de type commercial ne sont plus utilisés comme commerce mais comme simple maison d'habitation. Tant que ces immeubles n'ont pas subi de transformations « physiques », ces biens immobiliers seront toujours répertoriés comme immeubles commerciaux. Cette remarque est valable pour tous types de bâtiments.

Notons également que la nature indiquée dans les documents cadastraux correspond à la destination principale de ladite parcelle. Ainsi, lorsqu'une parcelle possède plusieurs affectations, seule la principale est indiquée. Par exemple, un château qui se situe dans un grand domaine sera répertorié en château et non en espace vert.

Les données détenues par le cadastre sont très précises et fournissent un grand potentiel d'exploitation cependant leur acquisition est très onéreuse. Ainsi, en ce qui concerne la base de données Bodem/Sol, le prix des données pour l'ensemble de la Wallonie, au niveau de la division cadastrale et pour une année s'élève à 11.400 €. Cette information est fournie sous forme de fiche et doit encore être encodée sous format informatique. De même, l'obtention du code construction (c-à-d l'âge des bâtiments) pour une parcelle cadastrale s'élève à 0,055 €, or la Région Wallonne est couverte de près de 4.000.000 de parcelles cadastrales.

## **1.1.2 Données statistiques de l'INS**

### **1.1.2.1 Données issues du Cadastre**

#### *a) Occupation et utilisation du sol*

Chaque année, l'INS publie des statistiques relatives à l'utilisation du sol sur base d'informations fournies par l'ACED. Cette statistique reprend, entre autres, la superficie totale de chaque classe d'utilisation du sol pour les différentes communes belges. Au total, 25 classes ont été définies sur base de la nature des parcelles cadastrales. Voici le détail de la légende :

#### **Parcelles non bâties**

Terres et terres de culture maraîchère
Pâtures et prés
Jardins et parcs
Vergers
Bois
Terres vaines et vagues
Loisirs et sports

Eaux cadastrées
Chemins cadastrés
Terrains industriels, parcelles à bâtir, démembrement en fonds et bâtisses, autres

**Parcelles bâties**

Appartements et parties fictives d'immeubles à appartements
Immeubles à appartements
Maison, fermes
Bâtiments annexes, annexes rurales, serres
Ateliers et bâtiments industriels
Bâtiments de stockage
Banques, bureaux
Hôtels, restaurants, cafés et installations commerciales diverses
Bâtiments publics
Équipements d'utilité publique
Bâtiments destinés à l'aide sociale et aux soins de santé
Bâtiments destinés à l'enseignement, la recherche, la culture
Bâtiments destinés aux cultes
Bâtiments destinés aux loisirs, aux sports
Monuments, ruines, autres

Cette statistique est disponible annuellement depuis 1982 pour chaque entité administrative (ou commune) belge sous format informatique.

Récemment, afin de répondre aux exigences d'Eurostat et de l'OCDE, une classification relative à l'occupation du sol a été mise en place.

<b>Terres agricoles totales</b>
▪ <i>Terres labourables</i>
▪ <i>Terres consacrées à des cultures permanentes</i>
▪ <i>Terres consacrées aux prairies et pâturages permanents</i>
▪ <i>Autres terres agricoles</i>
<b>Forêts et autres terrains boisés</b>
<b>Terrains bâtis et terrains connexes</b>
▪ <i>Terrains résidentiels</i>
▪ <i>Terrains industriels</i>
▪ <i>Terrains utilisés pour les carrières, puits, mines, etc.</i>
▪ <i>Terrains commerciaux</i>
▪ <i>Terrains utilisés pour des services publics, excepté les infrastructures de transport, de communication et techniques</i>

▪ <i>Terrains à usage mixte</i>
▪ <i>Terrains utilisés pour les transports et les communications</i>
▪ <i>Terrains occupés par les infrastructures techniques</i>
▪ <i>Terrains à usage de loisirs et autres espaces ouverts</i>
<b>Divers</b>
<b>Eaux</b>

Ce nouveau classement a été mis en place en 2005. Les données sont disponibles au niveau des communes.

*b) La statistique cadastrale du fichier des bâtiments*

Sur base des informations fournies par l'ACED, l'INS publie chaque année des statistiques relatives aux bâtiments. Cette statistique reprend des informations relatives au nombre et types de bâtiments recensés. En ce qui nous concerne, la base de données fournit des informations relatives à l'âge des bâtiments. Pour chaque commune, nous pouvons obtenir le nombre de bâtiments érigés (a) de 1900 à 1918, (b) de 1919 à 1945, (c) de 1946 à 1961, (d) de 1962 à 1970, (e) de 1971 à 1981 et (f) après 1981.

Cette statistique fit l'objet de publications au 1 janvier 1983 et au 1 janvier 1989. Depuis, elle est disponible sur support informatique aux 1er janvier 1992, 1995, 1998 et 2001. Elle est disponible annuellement à partir de 2002.

*c) Remarques relatives à l'utilisation des données*

Les données fournies par l'INS sont intéressantes mais ne permettent pas une analyse fine de l'évolution de l'occupation du sol, la plus petite unité spatiale étant la commune. Elles permettent néanmoins de cibler des communes qui ont été marquées par des changements importants.

### **1.1.2.2 Données issues des recensements**

*a) Densité de population*

Les données de densité de population pourraient servir d'indicateur pour la délimitation des noyaux d'habitat. Ces données sont disponibles pour 1981, 1991 et 2001 à l'échelle du secteur statistique. Au total, la région wallonne est découpée en 9730 secteurs statistiques. Ce découpage, qui se rapproche de la notion du quartier, permet une analyse assez fine du territoire wallon. L'analyse de l'évolution de la densité de population par secteur statistique pourrait constituer une approximation de la mesure de l'expansion de l'habitat.

*b) Statistiques des logements*

Le recensement comporte un volet consacré aux logements. Dans le cadre de l'observatoire du développement territorial, les informations relatives à l'âge des bâtiments nous intéressent particulièrement. L'INS met à notre disposition les chiffres relatifs aux nombres de bâtiments construits: "avant 1919", entre "1919 et 1945", "1946 et 1960", "1961 et 1970", "1971 et 1980", "1981 et 1990", "1991 et 1995" et en "1996 ou après". Ces données sont disponibles au niveau du secteur statistique. Elles pourraient servir d'indicateur de l'expansion de l'habitat.

*c) Remarques relatives à l'utilisation des données issues du recensement*

---

Ces données disponibles à l'échelle du secteur statistique semblent constituer une source d'information intéressante. Elles ne mesurent pas directement l'occupation du sol mais constituent des indicateurs appropriés. En outre, ces chiffres permettent d'analyser, dans une certaine mesure, l'évolution de l'occupation du sol.

### **1.1.3 Le Plan de Localisation Informatique lié aux natures cadastrales**

Le Plan de Localisation Informatique correspond à un référentiel cadastral pour l'ensemble du territoire wallon. Il ne constitue en aucun cas un cadastre numérique et a été conçu pour être utilisé à l'échelle du 1/10.000.

Le PLI est constitué des parcelles, du bâti, des servitudes et des voiries issus des planches cadastrales, vectorisés et calés sur les cartes topographiques 1/10.000 de l'IGN. A la couche parcellaire est associée une clé unique basée sur son numéro cadastral. Actuellement les parcelles cadastrales telles que recensées par l'ACED en 2001 ont été digitalisées. Au total, près de 4.000.000 de parcelles réparties sur 14.400 planches ont été traitées.

Avec l'autorisation de l'ACED, le CREAT a, sur base de la clé unique, associé les natures cadastrales recensées en 2001 par le cadastre aux différentes parcelles du PLI. Ainsi une carte d'affectation du sol sur base des données cadastrales a pu être dressée pour l'année 2001. La matrice cadastrale propose environ 230 natures cadastrales différentes. Différentes classifications peuvent être établies à partir de ces natures en fonction du sujet de l'étude choisi.

Dans le cas présent, les natures cadastrales ont été classées en 25 catégories d'affectation du sol. L'annexe 1 présente les différentes natures cadastrales ainsi que les classes associées. La catégorisation utilisée est celle choisie par l'Institut National de Statistique (INS). L'intérêt est de pouvoir comparer les évolutions, en terme de superficie, des espaces consacrés aux différentes affectations au cours du temps. En effet chaque année l'INS sort des statistiques d'affectation du sol pour ces différentes catégories.

Notons que les parcelles cadastrales ne couvrent pas l'ensemble du territoire wallon. Certaines zones, dites non cadastrées, ne sont pas reprises au Cadastre et ne possèdent aucune information relative à leur nature cadastrale. Il s'agit généralement des voiries et cours d'eau. Le découpage parcellaire n'est également pas uniforme ; les zones densément bâties présentent généralement un découpage plus fin que les zones rurales.

#### **1.1.3.1 Remarques relatives à l'utilisation du PLI lié aux natures cadastrales**

La carte d'occupation du sol résultant de la combinaison du PLI et des informations stockées dans la matrice cadastrale propose un niveau de détail très élevé. Cette carte peut être analysée au 1/10.000.

Les remarques soulevées lors de l'analyse des données fournies par le cadastre sont d'application dans le cas présent. Pour rappel, la qualité de l'information dépend de la déclaration faite par les contribuables. Les natures ne sont donc pas toujours remises à jour. De même, seule la destination principale d'une parcelle est déclarée.

Soulignons également que cet exercice ne peut pas être reproduit pour d'autres années. En effet, le découpage parcellaire de la Région Wallonne change tous les ans, suite à l'octroi de nouveaux permis de lotir et autres.

Cette carte d'occupation du sol est disponible au CREAT sous format informatique.

### **1.1.4 Cartes topographiques**

L'IGN est chargé de l'élaboration des cartes topographiques pour l'ensemble de la Belgique.

L'IGN a développé trois banques de données autour des échelles de 1/10.000, 1/50.000 et 1/250.000. Ces cartes comportent de nombreuses informations relatives à l'occupation ainsi qu'à l'affectation du sol. Selon l'échelle choisie, le niveau de détail diffère. La banque de données à 1/10.000 contient un inventaire de base du territoire qui convient pour les analyses détaillées. La banque de données de 1/50.000 constitue une synthèse, elle convient à des applications à l'échelle régionales et militaires. La banque de données de 1/250.000 convient pour l'analyse des grandes structures. En outre, l'IGN met sur le marché des cartes au 1/20.000, 1/25.000 et 1/100.000. Les deux premières sont une réduction de la carte au 1/10.000, elles contiennent donc la même information et la même précision que celle-ci.

La réalisation de l'ensemble des cartes se base sur l'interprétation de photos aériennes. La cartographie dégagée par l'analyse de ces photographies est complétée par un travail de terrain.

La carte topographique au 1/10.000 comporte le plus grand niveau de détail. Dans le cadre de l'observatoire du développement territorial, les informations suivantes contenues dans ces cartes sont intéressantes : le réseau de chemin de fer, le réseau routier, la délimitation des bâtiments ainsi que l'utilisation du sol et sa fonction. Au total, 45 classes et fonctions d'utilisation du sol sont définies pour l'ensemble de la Belgique.

La carte topographique au 1/50.000 contient les informations pertinentes suivantes, à savoir : le réseau de chemin de fer, le réseau routier, la délimitation des zones bâties et 10 classes d'occupation du sol (Feuillus – conifères – bois mélangés – verger, pépinière, oseraies – parc et pelouse – sable – landes ou bruyères – complexe sportif – estran – schorre).

La carte au 1/100.000 distingue les classes d'occupation du sol suivantes : (a) les bois, (b) les vergers et pépinières, (c) les parcs et pelouses ainsi que (d) les landes ou bruyères. A ces occupations se superposent le réseau routier, le réseau ferré ainsi que les agglomérations et les ensembles formés par des bâtiments isolés.

La carte au 1/250.000 comporte les classes d'occupation du sol suivantes : (a) les zones densément bâties, (b) les bois et (c) les vergers. A ces occupations se superposent le réseau routier et le réseau ferré.

#### **1.1.4.1 Remarques relatives à l'utilisation des cartes topographiques**

L'IGN fournit des cartes topographiques de haute qualité. Dans le cadre de l'observatoire du développement territorial, une couverture consistante pour l'ensemble de la Wallonie est souhaitée. L'IGN propose différentes échelles d'analyse, chacune ayant ses qualités et défauts :

- L'échelle du 1/10.000 propose une représentation détaillée de la réalité, cependant le nombre d'informations et de cartes à traiter est très important. Étant donné le niveau de détail, la couverture de l'ensemble de la Wallonie s'échelonne sur plusieurs années et n'est donc pas disponible à un moment donné. La dernière version de ces cartes (années 2000) est disponible sur papier ou sous format informatique (base de données vectorielle ou matricielle), cependant le coût d'acquisition est très élevé. Elle est actuellement en cours d'élaboration et ne couvre pas encore l'entièreté de la Wallonie. La première édition date des années 1980 et n'est disponible qu'en noir et blanc. La seconde version, également imprimée sur papier et disponible en couleurs, date des années 1990.

- L'échelle du 1/50.000 correspond plus au niveau de détail traité par l'observatoire du développement territorial. Au total, environs 40 cartes papiers couvrent l'ensemble de la Région Wallonne. Plusieurs éditions sont disponibles, la première s'échelonne entre 1974 et 1982, la seconde date des années 1990. Une révision de la carte est actuellement en cours et disponible sur format informatique, cependant la couverture n'est pas encore complète.
- Les cartes au 1/100.000 n'ont pas été réactualisées depuis 1990. Au total, 24 cartes papiers couvrent l'ensemble de la Région Wallonne. Le CREAT possède la collection complète des cartes imprimées vers la moitié des années 1960. Notons que l'occupation du sol cartographiée sur ces cartes représente la situation des années 1950, seul le réseau routier a été remis à jour. Les cartes issues de la dernière version sont disponibles sur papier, elles ont été imprimées entre 1986 et 1989.
- L'échelle du 1/250.000 ne distingue que trois types d'occupation du sol. Seules les zones densément bâties sont représentées. Cette carte est disponible sur format papier pour les années 1987 et 2004. La dernière version est également disponible sous format informatique (base de données vectorielle ou matricielle).

En conclusion, il est difficile d'obtenir une couverture consistante pour l'ensemble de la Wallonie à une date donnée ; la collection complète des différentes séries s'échelonnant généralement sur plusieurs années. Nous avons également constaté que les légendes des différentes éditions évoluent au cours du temps. Il est donc difficile d'analyser les changements d'occupation du sol, notamment pour les zones artificialisées. Notons cependant que l'information relative aux bois est consistante d'une édition à l'autre et pourrait être analysée par comparaison des cartes. Seules les deux éditions des cartes au 1/250.000 utilisent la même légende. Ces cartes pourraient être utilisées pour analyser l'évolution des grandes structures, malheureusement la plus récente date de 1987. Finalement la plupart des cartes ne sont disponibles que sur papier, leur traitement systématique et rapide grâce aux outils informatiques s'avère impossible. Les données disponibles sous format informatique sont malheureusement très chères et non disponibles pour l'ensemble de la Région Wallonne.

### **1.1.5 CORINE LAND COVER**

Le projet CORINE Land Cover (Co-ordination of Information on the Environment) fut initié par la Commission Européenne (CE) entre 1985 et 1990. Un des objectifs était de créer une carte d'occupation du sol cohérente pour l'ensemble de l'Europe. Dix ans plus tard, l'Agence Européenne de l'Environnement décide de mettre à jour cette carte d'occupation du sol et lance le projet CORINE Land Cover 2000 (CLC 2000). Parallèlement une carte de changements d'occupation du sol pour la période 1990 - 2000 est établie à partir des deux données originelles.

#### **1.1.5.1 CORINE Land Cover 1990 (CLC90)**

La carte d'occupation du sol belge fut créée par l'IGN à partir d'images satellitaires de Landsat TM (résolution de 30 m) acquises au mois de mai 1990. L'échelle de travail choisie par la CE est le 1/100.000. La taille théorique de la plus petite superficie cartographiée est de 25 hectares au sol. Le morcellement étant parfois important dans notre pays, la Belgique reçut l'autorisation de représenter des surfaces jusque 10 ha lorsqu'elles avaient une importance significative (villages, infrastructures...). La largeur des éléments linéaires les plus étroits est déterminée à 100 m au sol. Dans la pratique, afin de maintenir une continuité dans la représentation des éléments, certains tronçons plus étroits furent cartographiés.

La légende utilisée dans CORINE Land Cover représente l'occupation du sol. Elle comprend trois niveaux hiérarchiques. Le premier niveau distingue : (1) les territoires artificialisés, (2) les territoires agricoles, (3) les forêts et milieux semi-naturels, (4) les zones humides et (5) les surfaces en eau. La description détaillée de la légende est présentée dans le tableau suivant :

<b>1. TERRITOIRES ARTIFICIALISÉS</b>	<b>3. FORÊTS ET MILIEUX SEMI-NATURELS</b>
<b>1.1. Zones urbanisées</b>	<b>3.1. Forêts</b>
1.1.1. Tissu urbain continu	3.1.1. Forêts de feuillus
1.1.2. Tissu urbain discontinu	3.1.2. Forêts de conifères
<b>1.2. Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication</b>	<b>3.2. Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée</b>
1.2.1. Zones industrielles ou commerciales	3.2.1. Pelouses et pâturages naturels
1.2.2. Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	3.2.2. Landes et broussailles
1.2.3. Zones portuaires	3.2.4. Forêts et végétation arbustive en mutation
1.2.4. Aéroports	<b>3.3. Espaces ouverts sans ou avec peu de végétation</b>
<b>1.3. Mines, décharges et chantiers</b>	3.3.1. Plages, dunes et sables
1.3.1. Extraction de matériaux	3.3.2. Roches nues
1.3.2. Décharges	3.3.4. Zones incendiées
1.3.3. Chantiers	<b>4. ZONES HUMIDES</b>
<b>1.4. Espaces verts artificialisés, non agricoles</b>	<b>4.1. Zones humides intérieures</b>
1.4.1. Espaces verts urbains	4.1.1. Marais intérieurs
1.4.2. Équipements sportifs et de loisirs	4.1.2. Tourbières
<b>2. TERRITOIRES AGRICOLES</b>	<b>4.2. Zones humides maritimes</b>
<b>2.1. Terres arables</b>	4.2.1. Marais maritimes
2.1.1. Terres arables (hors périmètres d'irrigation)	4.2.3. Zones intertidales
2.1.2. Périmètres irrigués en permanence	<b>5. SURFACES EN EAU</b>
<b>2.2. Cultures permanentes</b>	<b>5.1. Eaux continentales</b>
2.2.2. Vergers	5.1.1. Cours et voies d'eau
<b>2.3. Prairies</b>	5.1.2. Plans d'eau
2.3.1. Prairies	<b>5.2. Eaux maritimes</b>
<b>2.4. Zones agricoles hétérogènes</b>	5.2.2. Estuaires
2.4.2. Systèmes culturaux et parcellaires complexes	5.2.3. Mers et océans
2.4.3. Territoires agricoles principalement occupés par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle	

Des images fausses couleurs créées à partir des images satellitaires ont servi de base pour la réalisation de la carte. L'interprétation s'est fait de manière visuelle, ainsi les unités spatiales homogènes ont été dessinées manuellement sur des films transparents. Des données exogènes telles que les cartes topographiques, d'évaluation biologique ou des photos aériennes ont également servi de sources pour l'interprétation. Des missions de terrain préalables ont permis de définir les relations entre les différentes classes à délimiter sur les images et la réalité de terrains.

Les règles élémentaires suivantes ont été utilisées pour l'interprétation des images :

- Chaque unité spatiale cartographiée correspond :
  - o soit à une zone dont la couverture peut être considérée comme homogène,
  - o soit à une combinaison de zones élémentaires qui représente des structures envisagées comme une même classe d'occupation du sol.
- Chaque unité doit représenter une superficie significative sur le terrain et se distinguer de son entourage.
- Au moins 75% de la superficie d'une unité doit appartenir à la même classe d'occupation du sol.
- Une priorité est donnée aux territoires artificialisés.

Finalement, la classification fut validée sur base d'une campagne de terrains ayant pour but de vérifier un millier de points pris aléatoirement sur l'ensemble de la Belgique.

#### **1.1.5.2 CORINE Land Cover 2000 (CLC2000)**

De manière à assurer la continuité avec le projet initial de CORINE Land Cover, les critères de résolution et de classification décrits ci-dessus sont conservés.

La méthode d'interprétation fut cependant adaptée. Cette fois-ci, une méthode d'interprétation assistée par ordinateur fut préférée. La méthode manuelle basée sur la technique des films transparents fut rejetée.

Les images satellitaires de la base de données européenne IMAGE 2000 ont servi de base pour l'interprétation. Ces images proviennent du satellite Landsat-7 ETM, elles ont été prises entre 1999 et 2001.

#### **1.1.5.3 CORINE Land Cover changes (CLC –Changes)**

Un des objectifs du projet CORINE Land Cover 2000 fut la réalisation d'une carte de changements d'occupation du sol pour la période de 1990 à 2000.

Cette carte fut dressée parallèlement à la révision systématique du projet initial de CORINE Land Cover. Sur base de la comparaison entre la carte initiale et les nouvelles images satellitaires, les zones de changement d'utilisation du sol furent cartographiées. Un changement fut recensé si :

- la superficie d'une unité spatiale de CLC90 augmenta ou diminua de min. 5 ha en 2000
- la zone de changement détectée avait une largeur de minimum 100 m

La majorité des changements détectés dans le projet sont les suivants :

- modification de la classification d'une zone (Ex : une terre arable devient prairie)
- transfert de superficie entre deux zones contiguës (EX : accroissement de la zone urbanisée au détriment des terres arables)
- suppression d'une zone (Ex : suppression d'une parcelle de forêt)

### **1.1.5.4 Remarques relatives à l'utilisation des cartes d'occupation du sol de CORINE Land Cover**

Les résultats du projet CORINE Land Cover doivent être utilisés à l'échelle pour laquelle ils ont été conçus, c'est-à-dire l'échelle du 1/100.000. Il est important de se rappeler que la plus petite unité spatiale couverte est de 25 hectares au sol.

Le but du projet est de cartographier l'occupation du sol, cependant les différentes classes utilisées dans la légende font parfois référence à l'utilisation du sol. Par conséquent les interprètes de l'IGN avaient parfois la possibilité de classer un même élément dans deux classes différentes. Par exemple un chantier temporairement abandonné pouvait être classifié en « chantier » ou en « landes et broussailles ».

D'autres problèmes liés à la légende ont été recensés par l'IGN, voici une liste non exhaustive issue du rapport final relatif au projet CORINE Land Cover rédigé par l'IGN :

«

#### **1.1.1. Tissu urbain continu**

*Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes couvrent la quasi totalité du sol (emprise spatiale supérieure à 80 %). La végétation non linéaire et le sol nu sont exceptionnels.*

*La Belgique étant densément peuplée, ce seuil est très élevé. La classe est définie de façon beaucoup plus restrictive que ce que les géographes ou les cartographes ont l'habitude d'appeler "habitat dense". Elle est toujours limitée au centre urbain très dense. De nombreux quartiers urbains comprenant des jardins à l'intérieur des îlots sont exclus de cette classe.*

#### **1.1.2. Tissu urbain discontinu**

*Espaces structurés par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.*

*Cette classe regroupe toutes les zones structurées par des bâtiments pour lesquelles l'emprise spatiale des surfaces artificialisées est supérieure à 30 % et inférieure à 80 %. Dès lors, cette classe recouvre des réalités très variables. L'adjectif urbain ne semble pas très adéquat. En effet, outre les quartiers des périphéries urbaines, elle comprend la plupart des noyaux d'habitat rural.*

#### **1.2.1. Zones industrielles ou commerciales**

*Zones recouvertes artificiellement (zones cimentées, goudronnées, asphaltées ou stabilisées : terre battue, par exemple), sans végétation occupant la majeure partie du sol. Ces zones comprennent aussi des bâtiments et/ou de la végétation.*

*En Belgique, cette classe comprend également des zones de grands bâtiments occupés par des bureaux ainsi que des zones très artificialisées affectées à des activités militaires. Il serait plus judicieux dès lors d'appeler cette classe "zones artificialisées caractérisées par de grands bâtiments, y compris les surfaces qui y sont associées (parking, aires de stockage, bassin de décantation inférieurs à 25 ha, ...)".*

#### **1.3.1. Extraction de matériaux**

*Extraction de matériaux à ciel ouvert (sablères, carrières) ou d'autres matériaux (mines à ciel ouvert). Y compris gravières sous eau, à l'exception toutefois des extractions dans le lit des rivières.*

*En Belgique, cette classe comprend également les anciens terrils en exploitation.*

#### **1.4.2. Équipements sportifs et de loisirs**

*Infrastructures des terrains de camping, des terrains de sport, des parcs de loisirs, des golfs, des hippodromes y compris les parcs aménagés non inclus dans le tissu urbain.*

*Cette classe comprend toutes les zones artificialisées caractérisées par une végétation abondante en dehors du tissu urbain. Pour la Belgique, aucune distinction n'a été faite entre les parcs aménagés visitables et ceux qui ne le sont pas; en conséquence, cette classe inclut les parcs entourant les châteaux ou les fermes-châteaux lorsqu'ils sont aménagés (chemins, pelouses, étangs, ...) et qu'ils sont suffisamment grands.*

#### **2.1.1. Terres arables (hors périmètres d'irrigation)**

*Céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Y compris les cultures florales, forestières (pépinières) et légumières (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Non compris les prairies.*

*Le contenu de cette classe est assez vaste. Pour la Belgique, elle regroupe en effet les zones de cultures annuelles ainsi que les cultures florales, forestières ("sapins de Noël"), et légumières de pleine terre, sous serre ou sous plastique (maraîchage). Cette classe inclut en principe toutes les prairies temporaires ou artificielles. En pratique, ces dernières sont impossibles à identifier par télédétection sans analyse multi-date.*

### **3.2.1. Pelouses et pâturages naturels**

*Herbages de faible productivité. Souvent situés dans des zones accidentées. Comportent souvent des surfaces rocheuses, des ronces et des broussailles.*

*Les herbages de faible productivité de ce type sont rares en Belgique. Ils sont limités à quelques zones herbacées (hauteur inférieure à 50 cm) de grande valeur du point de vue biologique couvrant des dunes de sable ou des terrains calcaires, et protégées par un statut de réserve naturelle. Cette classe n'inclut pas les zones herbacées qui résultent d'activités industrielles, militaires, ... qui ont au contraire peu de valeur du point de vue biologique.*

### **3.2.2. Landes et broussailles**

*Formations végétales basses et fermées (hauteur comprise entre 50 cm et 6 m), composées principalement de buissons, d'arbustes et de plantes herbacées.*

*En Belgique, en dehors des grandes zones de landes, cette classe inclut également les zones de friches urbaines et industrielles caractérisées par une végétation rudérale. »*

Cette base de données semble adéquate pour décrire les structures de l'occupation du sol observées à l'échelle Régionale. Soulignons que la représentation des classes relatives aux zones boisées semble plus fiable que la représentation des classes relatives aux terres artificialisées.

Notons que cette base de donnée est gratuitement disponible sur le site de l'Agence Européenne de l'Environnement et directement utilisable dans un GIS. Son utilisation n'est donc pas soumise à des contraintes financières ou techniques.

## **1.1.6 La carte d'occupation du sol de la Région Wallonne**

Dans le cadre du projet de constitution du Plan Régional Wallon d'Aménagement du Territoire (PRWAT), la Région Wallonne a confié la création d'une carte d'occupation du sol pour l'ensemble de la région à Walphot-Cicade.

Cette carte s'est basée sur l'interprétation de données satellitaires issues de Landsat et Spot. Plusieurs prises ont été traitées : l'est de la Région est couverte d'images prises en novembre 1987, mai 1989 et août 1989 ; l'ouest de la Région est couverte d'images prises en mai 1988, mai 1989 et août 1989.

Des données externes ont été utilisées pour la vérification de la carte, à savoir : (a) des photos aériennes infrarouges ainsi que (b) les plans de secteur pour les classes relatives aux zones urbaines, carrières, terrils et terrains militaires. Finalement l'identification des différents réseaux s'est faite sur base des cartes IGN au 1/50 000.

La carte d'occupation du sol a été établie pour une cartographie et une interprétation à l'échelle du 1/50 000. A l'exception des zones d'habitat, les entités minimales cartographiées sont d'au moins un hectare. Notons que la carte est constituée de pixels dont la résolution au sol est de 20 x 20 m.

Au total 16 classes d'occupation du sol sont représentées:

1	Bois et forêt de feuillus
---	---------------------------

2	Bois et forêt de résineux
3	Bois et forêt mixtes
4	Friches et terrains incultes
5	Prairie permanente
6	Culture saisonnière et autres
7	Espace vert urbain
8	Habitat dense
9	Habitat discontinu
10	Habitat et services
11	Industrie et services
12	Carrière, sablière et terril
13	Terrain et aérodrome militaires
14	Réseau hydrographique
15	Réseau routier
16	Réseau ferroviaire

#### Remarques relatives à l'utilisation de la carte d'occupation du sol en Région Wallonne

Cette carte représente la situation de 1990, elle n'a pas été remise à jour depuis lors. Sa résolution est plus fine que celle utilisée pour CORINE Land Cover. Nous ne possédons pas de document décrivant la méthodologie utilisée pour l'élaboration de cette carte, ni sur les difficultés rencontrées lors de la classification. Il est dès lors difficile de juger de sa qualité.

Nous avons cependant remarqué que la cartographie des zones urbaines est localement fort similaire à la délimitation des zones d'habitat au Plan de Secteur. Cette donnée externe semble avoir fortement influencé la cartographie des différentes classes or le Plan de Secteur ne représente en aucun cas la réalité de terrain.

Comme mentionné dans l'analyse de CORINE Land Cover, la légende utilisée mélange des classes d'occupation et d'utilisation du sol.

Cette base de données a été fournie sous format informatique gratuitement par la Région Wallonne. Son utilisation n'est donc pas soumise à des contraintes financières ou techniques.

#### **1.1.7 Projet de cartographie numérique d'occupation du sol en Wallonie (PCNOSW)**

Le PCNOSW, piloté et coordonné par la Direction de l'Espace rural de la DGA, vise à constituer une base de données cartographique et numérique relative à l'utilisation du sol sur l'entièreté du territoire wallon, à l'intégrer dans un SIG et à la mettre à jour et en valeur au sein de la Région.

Ce projet, réalisé par la FUSAGx, vise à combiner des données cadastrales, des données du recensement agricole et des données satellitaires.

La légende proposée est une légende hiérarchisée basée sur celle de CORINE Land-Cover. Le volet « occupation du sol » de l'observatoire du développement territorial a été invité à apporter des remarques sur l'ensemble de la légende de la carte ainsi qu'à mener une réflexion méthodologique sur la subdivision du point 1.1. « habitat » de cette légende. Les chercheurs ont participé à plusieurs réunions (03/05/2006, 05/05/2006 et 23/06/2006) et ont remis un rapport (15/06/2006) comprenant des propositions de modifications de la légende sur base de différents critères d'analyse, une note consacrée à la précision de la catégorie « habitat » de la légende ainsi qu'à la proposition d'une méthode d'élaboration de cette catégorie

Le projet est actuellement en cours et les résultats finaux ne sont pas encore disponibles.

### 1.1.8 Agricultural regions of Belgium – THE MARS PROJECT

Dans le but de développer une méthode standardisée et objective de récolte de statistiques agricoles cohérentes pour l'ensemble des pays de la Communauté Européenne, celle-ci a lancé le projet MARS (Monitoring Agriculture with Remote Sensing) en 1992. L'inventaire se base sur l'analyse d'images satellitaires et d'enquêtes de terrain.

Les images satellitaires de SPOT XS (résolution 20 m X 20 m) ont servi de base à l'interprétation. Les images ont été prises entre mai et août 1992. Certaines zones ont profité d'une couverture bi-temporelle, par conséquent leur classification est de meilleure qualité. La carte topographique au 1/100.000 a servi de base pour la correction géométrique des images et leur assemblage. Au total, 7 classes d'occupation du sol ont été cartographiées :

Blé et orge d'hiver
Maïs, pommes de terre et betteraves sucrières
Herbages
Forets et landes
Plans d'eau
Zones urbanisées et sols nus
Autres

Parallèlement, un échantillonnage stratifié d'environ 1200 zones de 25 hectares (500 m X 500 m) réparties sur l'ensemble de la Belgique a été contrôlé sur le terrain afin de valider la qualité de la classification.

La carte a été élaborée pour une utilisation à l'échelle du 1/400.000.

Remarques relatives à l'utilisation de la carte des régions agricoles de Belgique

La carte développée par les universités de Liège et de Gand se focalise principalement sur les zones agricoles. Elle vise à mettre en évidence la superficie agricole utile. Par conséquent la qualité de la classification des autres occupations est moindre.

Cette carte ne peut pas servir de base pour l'analyse des zones urbanisées. En effet, les zones urbanisées et les sols agricoles non couverts par une végétation sont confondus.

Il est regrettable que la carte ne se base pas sur l'interprétation d'images bi-temporelles pour l'ensemble de la Région Wallonne. La qualité de la cartographie serait plus élevée.

Cette carte doit être utilisée à l'échelle du 1/400.000. Elle nous a été transmise gratuitement sous format informatique par le SPP – Politique Scientifique.

### 1.1.9 LE SIGEC (Système Intégré de Gestion et de Contrôle)

Chaque année, les agriculteurs doivent remplir un questionnaire relatif au recensement agricole. Les données récoltées concernent, entre autres, l'utilisation du sol. Ils doivent y déclarer la superficie de 6 grandes cultures ainsi que la superficie agricole utilisée (S.A.U.). La S.A.U. correspond à l'ensemble des terres labourées, des prairies et des cultures permanentes. Les jachères n'y sont pas incluses. Ces données servent de base pour l'octroi des subventions aux cultures arables. Elles sont ensuite compilées par l'I.N.S.

Actuellement, chaque état membre de l'U.E. doit contrôler 5% des demandes de subventions. En Belgique, le Ministère de l'Agriculture a mis en place un système informatisé afin de contrôler les déclarations des surfaces cultivées sur base de données obtenues par la télédétection et la photographie aérienne. Ce système constitue le SIGEC (Système Intégré de Gestion et de Contrôle).

La vérification des surfaces déclarées se fait sur base de photos aériennes ortho rectifiées à 1 m de résolution (images SIGEC). Ainsi une cartographie des parcelles agricoles utilisées est constituée dès le retour des dossiers de demande de subvention.

La vérification du type de culture déclaré est réalisée à partir de la télédétection. Ainsi des images satellitaires (SPOT et Landsat) prises au minimum à trois périodes différentes de la croissance végétale sont classées automatiquement selon la signature spectrale des différentes cultures. Cette technique permet de diagnostiquer la classe de culture la plus probable pour chaque parcelle.

La Direction Générale de l'Agriculture a mis la base de données SIGEC pour l'année 2001 à notre disposition. Au total, 69 classes sont représentées. Le niveau de détail des différents types de cultures recensés étant trop précis pour nos analyses, nous avons reclassés les parcelles cartographiées en 6 catégories, à savoir :

Terres agricoles
Boisement
Pâtures
Verges
Divers
Pas d'information

#### 1.1.9.1 Remarques relatives à l'utilisation de la base de données du SIGEC

La cartographie des parcelles agricoles se base sur des informations très précises (photo aériennes de 1 m de résolution, relevés des agriculteurs), par conséquent, la base de donnée peut être analysée à une grande échelle. Par exemple, l'échelle du 1/10.000 peut être utilisée.

Le SIGEC a pour but de contrôler les déclarations des agriculteurs, par conséquent cette base de données ne tient pas forcément compte des terres agricoles appartenant aux non agriculteurs. Ainsi, par exemple, des verges, prairies pour chevaux ou moutons ne sont pas toujours repris dans la base de données. De même, les agriculteurs ne recevant des subsides que pour les terres arables, des parties de prairies, voir des prairies entières, ne sont pas déclarées par ces derniers. Tel est le cas, notamment, pour les prairies pâturées par des vaches laitières.

Nous possédons le SIGEC sous format informatique pour l'année 2001.

### 1.1.10 Atlas de Belgique

L'Atlas de Belgique publié par le comité national de Géographie de l'Académie royale de Belgique propose un ensemble de cartes au 1/500.000 s'échelonnant entre 1950 et 1975.

Objet Carte des peuplements forestiers basée sur les plans d'aménagement forestier et les cartes topographiques Carte du réseau routier basée sur la carte des voies de communication de la Belgique

Objet	Carte des peuplements forestiers basée sur les plans d'aménagement forestier et les cartes topographiques	Carte du réseau routier basée sur la carte des voies de communication de la Belgique	Carte du réseau ferré
Type	Cartographie		
Légende	Différentes classes de peuplements forestiers (6?)	4 catégories de routes	
Échelle	1/500.000		
Résolution	-		
Date	1958	1966	1960
Format	Carte papier		
Coût	Gratuit		
En possession	Non, disponible à la BSE, UCL		
Utilité	Carte des massifs forestiers en 1958	Carte du réseau routier en 1966	Carte du réseau ferré en 1960

## 2. VOLET « TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT »

### 2.1. INVENTAIRE DES DONNÉES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

L'inventaire des données disponibles en matière d'environnement a été initié par le recensement des données disponibles au sein de la CPDT (données collectées via le thème « SyGIT » du programme 2002-2005). Parmi ces données, la distinction a été faite entre les données à caractère environnemental et les données à caractère non environnemental. Les données à caractère environnemental sont reprises dans le tableau 1, ci-dessous ; 32 lots de données ont été recensés (rmq : 26 lots de données à caractère non environnemental sont également disponibles). Pour chacun de ces lots, la source et la date de validité sont précisées (pour certaines données, seule la date de collecte est connue). Les colonnes « Inventaire ODT » et « Demande ODT » précisent si oui ou non le lot de données doit figurer dans l'inventaire des données environnementales de l'ODT, et si oui ou non une demande doit être effectuée pour obtenir le lot de données en vue de recherches futures et/ou potentielles. Enfin, la colonne « Thématiques » précise à quelle thématique le lot de données peut être rattaché : afin d'aborder de manière structurée la constitution de la base de données, nous avons choisi de procéder par thématiques : Eau, Sols, Sous-sols, Nature/Biodiversité/Paysages, Air, Déchets/Bruit/Pollution, Forêt, Espace rural/Agriculture, Risques naturels, Divers.

---

L'étape suivante a consisté en un recensement des données disponibles au sein des administrations, via la visite des portails cartographiques de la Région wallonne<sup>1</sup>, de la DGRNE<sup>2</sup> et de la DGATLP<sup>3</sup>. On a ainsi recensé (cf. tableau 2) :

- 22 lots de données sur le portail de la RW dont 7 à caractère environnemental ;
- 28 lots de données sur le portail de la DGRNE dont 26 à caractère environnemental ;
- 23 lots de données sur le portail de la DGATLP dont 5 à caractère environnemental.

Pour chacun de ces lots, la source est précisée (NB : le lot ADESA se retrouve à la fois sur le portail DGRNE et DGATLP). La colonne « BD SyGIT (Validité) » précise si le lot de données faisait partie de la base de données SyGIT et, le cas échéant, quelle est sa date de validité. Enfin, la colonne « Thématiques » précise à quelle thématique le lot de données peut être rattaché.

Outre ces données, 31 lots de données à caractère non environnemental ont été recensés sur les portails cartographiques des administrations.

Au sein de l'IWEPS, seules quelques statistiques environnementales anecdotiques sont disponibles : la consommation d'eau en Wallonie (1996), la défoliation moyenne en Wallonie (1999) et la quantité de déchets en Wallonie (1998). Ces données sont issues de l'Etat de l'environnement wallon (MRW-DGRNE).

---

1 <http://cartographie.wallonie.be/NewPortailCarto/index.jsp>

2 [http://environnement.wallonie.be/cartosig/pg\\_menu/inventaire.asp](http://environnement.wallonie.be/cartosig/pg_menu/inventaire.asp)

3

[http://mrw.wallonie.be/DGATLP/SIGMATE/Inventaire\\_Donnees/Internet/DGATLP/liste\\_datasets\\_internet\\_dgatlp.asp](http://mrw.wallonie.be/DGATLP/SIGMATE/Inventaire_Donnees/Internet/DGATLP/liste_datasets_internet_dgatlp.asp)

Tableau 1 : Données à caractère environnemental disponibles au sein de la CPDT (thème SyGIT du programme 2002-2005)

N°	Lots de données à caractère environnemental	Source	Date de validité	Inventaire ODT	Demande ODT	Thématiques
1	Localisation des CET autorisés et en exploitation	DGRNE	2001	Oui	Oui	Déchets/Bruit/Pollution
2	PCGE	DGRNE	2002	Oui	Non	Eau
3	Cadastre de l'égouttage	DGRNE	2001	Oui	Non	Eau
4	Contrats de rivière existants et en projet en RW	DGRNE	1998-1999	Oui	Non	Eau
5	Limites des contrats de rivière	DGRNE	2001	Oui	Non	Eau
6	Bassins hydrographiques (ORI)	DGRNE	2002	Oui	Non	Eau
7	Réseau hydrographique 1 : 10 000	DGRNE	2002	Oui	Non	Eau
8	Captages en eaux souterraines	DGRNE	2004	Oui	Non	Eau
9	Zones de prévention éloignée et rapprochée	DGRNE	2005	Oui	Non	Eau
10	Zones de prévention forfaitaire	DGRNE	2002	Oui	Non	Eau
11	Prises d'eau de surface potabilisable	DGRNE	2005	Oui	Non	Eau
12	Zones de surveillance	DGRNE	2005	Oui	Non	Eau
13	Nappes aquifères (masses d'eau souterraine)	DGRNE	2005	Oui	Non	Eau
14	Zones vulnérables	DGRNE	2005	Oui	Non	Eau
15	Réseau hydrographique 1 : 250 000	IW	collectées en 1999	Oui	Non	Eau
16	Circonscriptions agronomiques	IW	collectées en 1999	Oui	Non	Espace rural/Agriculture
17	Limites des régions agricoles	IW	collectées en 1999	Oui	Non	Espace rural/Agriculture
18	Limites des régions agro-géographiques	IW	collectées en 1999	Oui	Non	Espace rural/Agriculture
19	Données de l'inventaire permanent des ressources forestières de Wallonie	DGRNE	1999	Oui	Oui	Forêt
20	Monuments, sites, ensembles architecturaux, sites archéologiques classés en RW	DGATLP	2002	Oui	Non	Nature/Biodiversité/Paysages
21	RAVEL	DGATLP	2000	Oui	Non	Nature/Biodiversité/Paysages
22	Cartographie des territoires écologiques	DGRNE	2001	Oui	Oui	Nature/Biodiversité/Paysages
23	Zones de conservation de la nature : CSIS, RNA, RND, RD, ZHIB	DGRNE	février 2004	Oui	Non	Nature/Biodiversité/Paysages
24	Natura 2000	CRA	26 septembre 2002	Oui	Non	Nature/Biodiversité/Paysages
25	Natura 2000	DGRNE	09 février 2004	Oui	Non	Nature/Biodiversité/Paysages
26	Périmètres d'intérêt paysager et points/lignes de vue remarquables (ADESA)	DGATLP	31 janvier 2005	Oui	Oui	Nature/Biodiversité/Paysages
27	Zones à risques d'éboulement des parois rocheuses	DGATLP	2000	Oui	Non	Risques naturels
28	Glissements de terrains	DGATLP	2000	Oui	Non	Risques naturels
29	Zones inondables	DGATLP	1996	Oui	Non	Risques naturels
30	Cartographie des contraintes physiques inhérentes au karst en RW	DGATLP	1998	Oui	Non	Risques naturels
31	Projet de cartographie numérique des sols de Wallonie	DGA	2001	Oui	Non	Sols
32	Gisements et zones d'extraction à 30 ans (cf. étude Poty)	DGATLP	1995-2001	Oui	Non	Sous-sols

Tableau 2 : Données à caractère environnemental recensées sur les portails cartographiques de la Région wallonne, de la DGRNE et de la DGATLP

N°	Lots de données	Source(s)	Inventaire ODT	Demande ODT	BD SyGIT (Validité)	Thématiques
1	Etablissements classés de classe 1	DGRNE	Oui	Oui	Non	Déchets/Bruit/Pollution
2	MNT Cours d'eau : Modèles numériques de terrain des lits majeurs des principaux cours d'eau	Portail carto RW	Oui	Non	Non	Eau
3	RES_LIMNI_SETHY : Réseau de mesures quantitatives des eaux de surface - MET - Limnimétrie	Portail carto RW	Oui	Non	Non	Eau
4	Bassins hydrographiques	DGRNE	Oui	Oui	Oui (2002)	Eau
5	Cartes hydrogéologiques de Wallonie	DGRNE	Oui	Oui	Non	Eau
6	Districts hydrographiques des CENN	DGRNE	Oui	Oui	Non	Eau
7	Eaux souterraines (captages en eaux souterraines, z. de prévention et de surveillance)	DGRNE	Oui	Oui	Oui (2005)	Eau
8	Masses d'eau souterraine	DGRNE	Oui	Oui	Oui (2005)	Eau
9	PASH - Plan d'assainissement par sous-bassins hydrographiques	DGRNE	Oui	Oui	Non	Eau
10	PCGE - Plans communaux généraux d'égouttage	DGRNE	Oui	Oui	Oui (2002)	Eau
11	Plans d'eau	DGRNE	Oui	Non	Non	Eau
12	Prises d'eau de surface potabilisable	DGRNE	Oui	Oui	Oui (2005)	Eau
13	Réseau hydrographique	DGRNE	Oui	Oui	Oui (2002)	Eau
14	Réseau piézométrique DGRNE	DGRNE	Oui	Non	Non	Eau
15	Secteurs attribués aux piégeurs de rats musqués	DGRNE	Oui	Non	Non	Eau
16	Sources, fontaines	DGRNE	Oui	Non	Non	Eau
17	Wateringues	DGRNE	Oui	Non	Non	Eau
18	Zones de baignade	DGRNE	Oui	Oui	Non	Eau
19	Zones vulnérables	DGRNE	Oui	Oui	Oui (2005)	Eau
20	CIRCONSCR_AGRO : Limites des circonscriptions agronomiques de la Région wallonne	Portail carto RW	Oui	Oui	Oui (1994)	Espace rural/Agriculture
21	REGAGRI : Limites des régions agricoles de Wallonie	Portail carto RW	Oui	Oui	Oui (1974)	Espace rural/Agriculture
22	REGAGRO : Limites des régions agro-géographique de Wallonie	Portail carto RW	Oui	Oui	Oui (1997)	Espace rural/Agriculture
23	ADESA : Périmètres d'intérêt paysager et points de vue remarquables	Portail carto RW et DGATLP	Oui	Oui	Oui (février 2005)	Nature/Biodiversité/Paysages
24	Monuments et sites (Biens classés - Patrimoine)	DGATLP	Oui	Oui	Oui (2002)	Nature/Biodiversité/Paysages
25	Territoires paysagers	DGATLP	Oui	Oui	Oui (2003)	Nature/Biodiversité/Paysages
26	ZPU - Zones protégées en matière d'urbanisme	DGATLP	Oui	Oui	Non	Nature/Biodiversité/Paysages
27	Carte des territoires écologiques de la Wallonie	DGRNE	Oui	Oui	Oui (2001)	Nature/Biodiversité/Paysages
28	Cartes d'évaluation biologique	DGRNE	Oui	Oui	Non	Nature/Biodiversité/Paysages
29	Conservation de la nature	DGRNE	Oui	Oui	Oui (février 2004)	Nature/Biodiversité/Paysages
30	Plans communaux de développement de la nature	DGRNE	Oui	Non	Non	Nature/Biodiversité/Paysages
31	Contraintes karstiques	DGATLP	Oui	Oui	Oui (2000)	Risques naturels
32	PCNSW : Projet de Cartographie Numérique des Sols de Wallonie	Portail carto RW	Oui	Oui	Oui (2001)	Sols
33	Inventaire de la qualité des sols	DGRNE	Oui	Oui	Non	Sols
34	Terrils	DGRNE	Oui	Oui	Non	Sols/Sous-sols
35	Cartes géologiques de Wallonie à 1 : 25 000	DGRNE	Oui	Oui	Non	Sous-sols
36	Concessions minières	DGRNE	Oui	Oui	Non	Sous-sols
37	Phénomènes karstiques (Atlas du karst)	DGRNE	Oui	Oui	Oui (1998)	Sous-sols

## 2.2. ANALYSE CRITIQUE DES DONNÉES

Seules les données exploitées au cours de la subvention 2005-2006 dans le cadre des travaux du volet concerné ont fait l'objet d'une analyse critique : il s'agit des données des périmètres d'intérêt paysager, de la structure écologique principale et des sites de grand intérêt biologique. Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, d'autres lots de données seront utilisés et feront l'objet d'une analyse similaire.

### 2.2.1. Les périmètres d'intérêt paysager (PIP)

#### 2.2.1.1. Les PIP du Plan de secteur (version vectorielle du PdS du 15/12/2005)

##### Définition et description

Selon le CWATUP : L'article 40 du CWATUP précise que le Plan de secteur peut comporter, en surimpression aux zones d'affectation, des périmètres d'intérêt paysager (NB : ces périmètres ont été introduits par révision du CWATUP en 1997 ; ils se sont alors substitués aux zones d'intérêt paysager du Plan de secteur). Ces périmètres ont valeur réglementaire et peuvent faire l'objet de prescriptions particulières.

« Art. 452/22. Du périmètre d'intérêt paysager.

*Le périmètre d'intérêt paysager vise au maintien, à la formation ou à la recombinaison du paysage. Les actes et travaux soumis à permis peuvent y être autorisés pour autant qu'ils s'intègrent au paysage ».*

Selon le SDER : « Les plans de secteur ont répertorié des zones d'intérêt paysager (NB : devenues par la suite les PIP, cf. révision du CWATUP de 1997) qui ne concernent que la zone rurale. Il est actuellement admis que la définition de ces zones mérite d'être revue : elles ont en effet été désignées sans réelle référence aux structures paysagères. Un travail de mise à jour de ces périmètres a déjà été entamé par l'administration de l'aménagement du territoire ; il permettra notamment de répondre aux nouvelles exigences du CWATUP. Celui-ci prévoit en effet la possibilité d'inscrire en surimpression des plans de secteur des périmètres de point de vue remarquable et d'intérêt paysager.

(...)

*Le périmètre d'intérêt paysager, quant à lui, délimite un espace au sein duquel les éléments du paysage se disposent harmonieusement. Les actes et travaux peuvent y être accomplis pour autant qu'ils s'intègrent parfaitement au site bâti et non bâti et qu'ils ne mettent pas en péril la valeur esthétique du paysage» (SDER, p. 215-216).*

Les zones d'intérêt paysager du Plan de secteur, devenues plus tard périmètres d'intérêt paysager, ont été largement inspirées de l'inventaire des sites et paysages réalisé dans les années soixante par l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire du Ministère des Travaux Publics (Survey national). Les sites répertoriés par ce Survey national présentaient des intérêts multiples : esthétique, archéologique, botanique, hydrologique, ornithologique, touristique, géologique, zoologique, phytosociologique, historique, pédologique... Plusieurs sites dépourvus d'intérêt paysager ont donc figuré comme zones d'intérêt paysager au Plan de secteur, parfois au détriment de certaines zones plus intéressantes d'un point de vue paysager.

##### Description du lot de données

\* Couche de polygones : 1614 polygones.

\* Désagrégation spatiale : secteurs de 1978.

Tableau 1 : Liste des secteurs de 1978

Sect_78	Nom
ATH	Ath-Lessines-Enghien
BAS	Bastogne
BEA	Beauraing-Gedinne
CHA	Charleroi
DIN	Dinant-Ciney-Rochefort
FAG	Hautes Fagnes-Eifel
HUY	Huy-Waremme
LAL	La Louvière-Soignies
LIE	Liège
LUX	Sud-Luxembourg
MAL	Malmédy-Saint-Vith
MAR	Marche-en-Famenne, La Roche-en-Ardenne
MON	Mons - Borinage
MOU	Mouscron-Comines
NAM	Namur
NEU	Bertrix-Libramont-Neufchateau
NIV	Nivelles
PHI	Philippeville-Couvin
STA	Stavelot
THU	Thuin-Chimay
TOU	Tournai-Leuze-Peruwelz
VER	Verviers-Eupen
WAV	Wavre-Jodoigne-Perwez

### Date des données

Les PIP PdS ont été définis lors de l'élaboration des plans de secteur, soit dans la période allant de 1977 à 1987.

### Limites des données

Ainsi que le mentionne le SDER, les PIP PdS ont été désignés sans réelle référence aux structures paysagères (cf. supra : Survey national). La définition de ces périmètres doit relever principalement d'une approche esthétique. Or, lors de l'établissement des périmètres d'intérêt paysager des plans de secteur, il n'est pas rare que la logique de protection du patrimoine naturel ait primé sur l'objectif premier. En effet, il n'existait à l'époque que peu d'outils permettant de protéger le patrimoine naturel, hormis les outils mis en œuvre par la loi de la conservation de la nature de 1972. Pour remédier à cela, le Gouvernement wallon a chargé l'asbl ADESA d'établir une méthodologie d'évaluation de la qualité paysagère devant permettre de réaliser un inventaire exhaustif des PIP sur le territoire wallon et, à terme, de contribuer à la révision des plans de secteur (cf. ci-dessous).

Les PIP PdS ont été définis il y a presque 20 à 30 ans. Etant donné l'évolution importante de l'urbanisation sur cette période, il y a fort à parier qu'un grand nombre de ces périmètres sont aujourd'hui à revoir.

Les PIP sont rarement accompagnés de prescriptions d'aménagement et sont donc peu opérationnels (rem : cette limite s'applique plus à l'outil en lui-même qu'aux données le concernant ; cette précision est mentionnée à titre purement informatif).

#### **2.2.1.2. PIP et PLVR définis par l'ADESA (données du 31/01/2005)**

##### **Définition et description**

Ainsi qu'expliqué ci-dessus, les PIP PS ont souvent été déterminés selon une logique de protection du patrimoine naturel et non selon une logique esthétique. Afin de remédier à cela, le Gouvernement wallon a chargé en 1995 l'asbl ADESA (Action et Défense de l'Environnement de la vallée de la Senne et de ses Affluents) de mettre au point une méthode d'évaluation de la qualité paysagère afin d'actualiser l'inventaire des PIP, PVR et LVR (points et lignes de vue remarquable) pour l'ensemble du territoire wallon. Cet inventaire était destiné à déterminer les périmètres pertinents à inscrire aux plans de secteur lors de leur révision (rem : à l'époque, en 1993, on parlait de révision globale des PdS : « *Les options fondamentales présidant à l'élaboration des plans ont été prises dans les années septante. La divergence de l'évolution par rapport aux prévisions, alliée à l'émergence d'idées nouvelles notamment en matière de protection du patrimoine, a conduit à envisager une révision. En avril 1993, le Gouvernement wallon a décidé le principe de la mise en révision globale de tous les plans de secteur. Une révision cohérente de tous les plans de secteur ne peut cependant être menée à bien avant qu'un document d'options régionales (SDER) n'ait été approuvé, sinon les plans ne pourront évidemment concrétiser ces options* » (EEW 1996 paysages, p.94). Aujourd'hui, il n'est plus question d'une révision globale des PdS).

Selon l'ADESA (conclusions de l'étude, mars 1995), « *au cours de l'élaboration des plans de secteur, la notion d'intérêt paysager a été maintes fois mal comprise ou mal interprétée. Il est arrivé fréquemment que des zones d'intérêt paysager soient inscrites sur des aires présentant des qualités purement écologiques ou encore sur des fonds de vallées humides dont le paysage, bien que plaisant, ne méritait malgré tout pas l'appellation d'intérêt paysager. De même, pour de nombreuses zones forestières considérées sans doute avec raison comme belles forêts, mais sans qualités paysagères particulières. Nous craignons également que la surimpression « zone d'intérêt paysager » ait été utilisée comme « alibi » dans le seul but d'accroître la protection de certains territoires dont les qualités esthétiques n'étaient pas toujours évidentes* ».

La méthodologie mise au point par l'ADESA est basée sur six critères de qualité paysagère, aussi objectivables que possible, à examiner successivement. Chacun est apprécié selon une échelle de valeurs à cinq degrés : valorise beaucoup, un peu, sans influence, perturbe un peu, beaucoup.

- La profondeur du champ ou longueur de vue qui doit être au minimum de 300 mètres pour qu'on puisse parler de paysage ;
- la variété : provenant de la nature, du nombre, de la forme, des couleurs et des dimensions des éléments présents ;
- la dimension verticale qui est donnée par le relief et/ou par des éléments verticaux tels que clochers, arbres... ;
- la présence de plans successifs ;
- l'harmonie qui provient d'une disposition équilibrée des éléments et des couleurs dans l'espace, d'une bonne intégration du bâti et de la qualité des lignes de crête ;
- la rareté, qui n'est pas une qualité intrinsèque du paysage mais qui peut plaider en faveur de sa protection.

Cette méthodologie est simple, applicable à toute la Wallonie et tente de minimiser la subjectivité.

Les éléments recensés doivent être uniquement sur base de critères esthétiques paysagers, évalués sur le terrain. L'ADESA considérant le paysage comme un bien commun, l'analyse est menée à partir de voiries et sentiers publics.

L'échelle adoptée est celle du plan de secteur. Cependant, on travaille à l'échelle communale : des unités paysagères sont délimitées afin de faciliter le travail sur le terrain.

En pratique, l'évaluation est confiée à des personnes familières des lieux qui vont se rendre sur place, compléter des fiches de terrain, et dans certains cas définir des périmètres d'intérêt paysager et identifier des points de vue remarquables. L'inventaire de l'ADESA est basé sur la participation citoyenne ; l'ADESA a pour mission d'initier à sa méthodologie un groupe de bénévoles représentant des associations reconnues. De nombreux contacts devaient être pris avec la population (CCAT, associations de défense de l'environnement, groupe PCDN, ...) afin que la méthode reflète le plus précisément possible la sensibilité des citoyens et les réalités des territoires (cf. convention ADESA).

L'inventaire ADESA n'est pas limité aux zones rurales, c'est pourquoi on pourra trouver des PIP ADESA en zone d'habitat.

### Description du lot de données

2 couches de données : les PIP (polygones) et les PLVR (lignes). Seule la couche des PIP sera utilisée ici, qui correspond à l'état d'avancement de l'inventaire au 31 janvier 2005.

\* Couche de polygones : 557 polygones, définis sur le terrain : report du PIP sur le fond IGN 1/10 000 scanné (ancienne version ; également nouvelle version quand elle était disponible).

\* Désagrégation spatiale : secteurs de 1994.

Tableau 2 : liste des secteurs de 1994

Sect 94	Nom
ATH	Ath-Lessines-Enghien
BAS	Bastogne
BEA	Beauraing-Gedinne
BER	Bertrix-Libramont-Neufchateau
CHA	Charleroi
DIN	Dinant-Ciney-Rochefort
HUY	Huy-Waremme
LAL	La Louvière-Soignies
LIE	Liège
LUX	Sud-Luxembourg
MAR	Marche-en-Famenne, La Roche-en-Ardennes
MON	Mons - Borinage
MOU	Mouscron-Comines
NAM	Namur
NIV	Nivelles
PHI	Philippeville-Couvin
STA	Stavelot-Malmedy-Saint-Vith
THU	Thuin-Chimay
TOU	Tournai-Leuze-Peruwelz
VER	Verviers-Eupen
WAV	Wavre-Jodoigne-Perwez

Rem : Les secteurs définis en 1994 (arrêté du Gouvernement wallon du 10 novembre 1994) sont au nombre de 21. Par rapport aux secteurs de 1978 :

- le secteur « FAG » a été supprimé (il a été réparti entre les secteurs « VER » et « STA ») ;
- le secteur « MAL » a été fusionné avec le secteur « STA » ;
- le secteur « NEU » a été renommé en « BER ».

Ces nouvelles limites de secteur n'ont cependant jamais été réellement d'application. Aujourd'hui encore, la couche de référence en la matière est celle des secteurs de 1978.

### **Date des données**

Date des données les plus anciennes : 1995 ; date des données les plus récentes : 2004.

### **Limites des données**

L'inventaire de l'ADESA utilise le nouveau découpage des secteurs d'aménagement, arrêtés en 1994. Ces secteurs ne sont cependant jamais entrés en application. L'inventaire ADESA se trouve donc en « décalage » par rapport aux limites de référence, qui sont celles de 1978. Les PIP PS ayant été établis sur base des secteurs de 1978, cela peut compliquer les comparaisons au niveau des secteurs.

Dans son état actuel (au 31/01/2005, cf. carte reçue de la DGATLP), l'inventaire ne couvre qu'une partie du territoire wallon. Sur les 21 secteurs :

- 14 sont couverts et digitalisés (dans l'ordre chronologique) : NIV, WAV, CHA, STA, LUX, MOU, PHI, THU, ATH, HUY, BER, MAR, TOU, LIE + zones de Bierset
- 1 est couvert mais pas encore digitalisé : LAL
- 2 font actuellement l'objet d'un inventaire : BEA, MON
- 4 ne sont pas encore couverts, ni digitalisés : BAS, DIN, NAM, VER

Dans l'état actuel des choses, l'inventaire ADESA couvre 192 communes.

L'inventaire de l'ADESA a été initié il y a plus de 10 ans. Les paysages ont certainement évolué depuis lors.

L'inventaire fait appel à l'intervention de groupes de travail locaux, qui d'un côté ont une bonne connaissance des lieux, mais d'un autre côté peuvent être plus subjectifs dans leurs appréciations. D'une part, les personnes qui font le travail d'inventaire sont à la fois juges et parties, d'autre part leur subjectivité peut être associée à un phénomène NIMBY (volonté de protéger de grandes étendues afin de préserver leur cadre de vie). Pour nuancer cette remarque, il faut aussi tenir compte du fait que le travail en groupe diminue cette subjectivité. De plus, l'ADESA effectue ensuite un travail de vérification et d'harmonisation, ce qui permet de « faire le tri ».

Les paysages recensés par l'inventaire sont uniquement les paysages « familiers », appréciés par la population locale. Au-delà de l'inventaire des paysages « familiers », deux autres champs de qualification des paysages sont en cours d'inventaire (recherches CPDT). Il s'agit des paysages « témoins » et des paysages « liés à la représentation ».

*« Aux paysages dits « témoins » est reconnue une valeur de témoin signifiant d'une organisation naturelle ou anthropique d'un territoire, d'un mode de vie ou d'un mode de production. Cette valeur fait partie de ce que nous nommons le champ de valeur scientifique. La valeur attribuée à un paysage renvoie dans ce champ au potentiel d'information et de signification que le paysage tire de la structure de ses éléments et à la richesse du message qu'il livre à la connaissance.*

*Quant aux paysages dits « liés à la représentation », leur sélection s'inscrit dans la logique de l'appréciation de leur valeur esthétique. Par leur représentation répétée et leur diffusion par le milieu artistique (peinture, photographie d'art) et par le tourisme (guides de voyage), certains paysages, privilégiés pour leurs caractéristiques esthétiques se sont progressivement imposés comme regard culturel dominant » (Cahiers de l'urbanisme n°58, mars 2006, « Gestion des paysages, la patrimonialisation : outil ou écueil », Dubois, Droven, Feltz, pp 29-38).*

A terme, il s'agira d'aboutir à la qualification paysagère de l'ensemble du territoire wallon, afin de pouvoir en établir une gestion différenciée selon les valeurs patrimoniales.

## **2.2.2. La structure écologique principale (SEP) et les sites de grand intérêt biologique (SGIB)**

### **2.2.2.1. La structure écologique principale (SEP)**

**Définition et description** (informations issues du document « SEP - Structure Ecologique Principale », MRW/DGRNE/CRNFB - version du 13 juin 2006) :

*« La Structure Ecologique Principale (SEP) est la partie du territoire sur laquelle les enjeux environnementaux en matière de biodiversité sont sensiblement supérieurs à ceux du reste du territoire. Elle est la matérialisation cartographique du concept de réseau écologique et elle est définie comme l'ensemble des habitats et milieux de vie qui permettent d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire.*

*Elle implique donc l'existence d'un réseau cohérent d'écosystèmes naturels et semi-naturels, mais aussi d'habitats de substitution susceptibles de rencontrer les exigences vitales des espèces et de leurs populations.*

*La notion de réseau écologique ne doit pas être confondue avec celle du maillage écologique qui est la somme des petits éléments paysagers comme les haies, les bords de chemins, les talus, les lisières, les arbres isolés, ... Le maintien, l'amélioration de sa qualité et notamment de sa densité sont nécessaires à beaucoup d'espèces animales souvent complémentaires à la conservation des zones centrales et de développement. Ces actions sont surtout du ressort des politiques sectorielles (comme l'agriculture, la sylviculture, les réseaux de transport, ...) alors que la mise en oeuvre du réseau écologique est d'abord du ressort d'une politique transversale de conservation de la nature.*

La SEP comprend deux types de zones :

- *les zones centrales : ce sont des surfaces à réserver de manière quasi exclusive à la conservation de la nature. La conservation de la nature y est prioritaire par rapport à d'autres fonctions. Il s'agit généralement de zones recelant des populations d'espèces et d'habitats à grande valeur patrimoniale en bon état de conservation et des zones en moins bon état de conservation mais qu'il est nécessaire d'inclure pour garantir la pérennité des processus naturels. Ces zones devraient bénéficier d'un statut de conservation fort. Les activités humaines y sont toutefois possibles et peuvent revêtir un intérêt économique tant qu'elles ne nuisent pas aux objectifs biologiques.*
- *les zones de développement : Ce sont des zones où la conservation des espèces et des habitats sont le co-produit d'une exploitation économique. Les activités humaines sont moins intenses qu'en dehors de la SEP pour garantir un certain équilibre entre conservation de la nature et revenus économiques. Elles servent de couloir potentiel de liaison, de zones tampons ou de maintien d'habitats ou d'espèces liés à une activité humaine extensive (pré de fauche, certains modes d'exploitation de la forêt feuillue comme le taillis,...). Elles correspondent souvent à des zones où la garantie d'un revenu économique comparable à celui obtenu sur la majeure partie du territoire est problématique à cause des conditions d'humidité ou de la topographie. Des coûts d'investissements importants sont nécessaires sans qu'on puisse effectivement garantir une production significative. Ces zones résultent aussi souvent de contraintes environnementales plus prioritaires que la conservation de la nature (qualité de l'eau, protection des sols contre des activités aux conséquences irréversibles, ...), mais la conservation de la nature bénéficie de l'extensification qui y est effectuée. Cette extensification peut être*

---

*géographique (moindre intensité tout le temps) mais aussi temporelle (des périodes de pause succèdent à des phases d'exploitation intensive). Ce sont des zones qui nécessitent a priori une moindre protection que les zones centrales mais qui doivent être différenciées des zones de production traditionnelle.*

*Le maillage écologique doit être maintenu et souvent développé sur l'ensemble du territoire, donc dans les zones du réseau écologique, mais aussi largement en dehors, dans les zones qui ne sont ni des zones centrales, ni des zones de développement. Des zones à fort développement de maillage écologique seront d'ailleurs souvent incluses dans les zones de développement de la SEP » (définition issue du document « SEP - Structure Ecologique Principale », MRW/DGRNE/CRNFB - version du 13 juin 2006).*

La Structure Ecologique Principale est actuellement un produit en pleine évolution (SEPP avec p pour « provisoire »). Elle a été constituée au Centre de recherche de la Nature, des Forêts et du Bois de la DGRNE (CRNFB) par une agglomération brute des différentes couches géographiques résultant des nombreux inventaires réalisés en Région wallonne depuis plusieurs années. Ces inventaires ont été réalisés avec différentes techniques, différents niveaux de précision, à différents moments. Un important travail de validation est donc nécessaire, tant du contenu que des limites, mais il est certain que les périmètres disponibles permettent déjà de préciser la localisation de zones à enjeux biologiques majeurs.

La zone SEP provisoire englobe :

- Les 220.944 ha du réseau Natura 2000 (décision du 24 mars 2005).
- Les périmètres complémentaires inventoriés par le CRNFB lors des prospections relatives à la proposition de sites N2000 et qui n'ont pas été retenus par le Gouvernement wallon. Ces périmètres avaient été identifiés en 2002 en se basant sur une fusion de l'ensemble des couches disponibles au CRNFB (les sites CORINE, les travaux réalisés dans le cadre des réseaux écologiques au Centre Marie-Victorin, la cartographie des habitats sensibles dans les périmètres-cadres des zones de protection spéciale réalisé aussi au Centre Marie-Victorin, les dossiers cartographiques disponibles des Plans Communaux de Développement de la Nature, les contours de Sites de Grand Intérêt Biologique obtenus dans le cadre de différentes conventions , ...) et d'une validation rapide sur le terrain.
- Les mises-à-jour de l'inventaire des Sites de Grand Intérêt Biologique coordonné par le CRNFB. Cet inventaire vise à rassembler dans une structure homogène l'ensemble des informations qui décrivent des sites avec un grand intérêt patrimonial. Il rassemble les anciens inventaires réalisés depuis une trentaine d'années :
  - . les sites ISIWAL (inventaire des sites d'intérêt scientifique réalisé à la fin des années 70) ;
  - .les sites CORINE (inventaire réalisé à la fin des années 80 dans le cadre de l'application de la Directive européenne 79/409 « Oiseaux ») ;
  - .des réserves naturelles (RESNAT), des zones humides d'intérêt biologique (ZHIB) et des cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) ;
  - .les SGIB identifiés dans les conventions spécifiques lancées par la Région wallonne (inventaire et description des carrières d'intérêt biologique) et dans des conventions d'inventaires et de surveillance de la biodiversité (programme ISB/SURWAL concernant les papillons, libellules, amphibiens, reptiles, oiseaux, ...);
  - .les SGIB signalés et identifiés par les naturalistes ou l'administration.

Lancé en 1992, cet inventaire des SGIB est en profonde réévaluation au CRNFB depuis le début 2006 pour essayer d'uniformiser les critères d'identification et valider progressivement les périmètres grâce à l'engagement d'une coordinatrice et d'un technicien. La plupart des documents décrivant cet inventaire seront mis à jour dans le courant de l'année 2006.

La SEP couvre actuellement 298 697 ha (17.7% du territoire wallon). Les 3/4 de la SEPP actuelle sont les sites Natura2000 pour lesquels une cartographie détaillée est lancée.

### **Description du lot de données**

Couche sep\_v1.shp : Structure écologique principale

\* Couche de polygones : 1 polygone multipart (298 697 ha).

### **Date des données**

Version du 30 août 2005 (NB : il existe une version sep\_v0.shp datant du 29 juin 2004).

### **Limites des données**

La couche sep\_v1.shp est pour l'instant provisoire.

La couche sep\_v1.shp est constituée d'un seul polygone multipart. Il aurait été préférable de pouvoir disposer d'une couche de polygones singleparts, de manière à pouvoir faire la distinction entre les différents types de sites constitutifs de la couche (sites N2000 reconnus par la décision du 24 mars 2005, sites N2000 proposés par le CRNFB mais non retenus par le Gouvernement wallon, SGIB reconnus et autres SGIB non reconnus ; NB : la couche sep\_v0.shp contient une telle table d'attributs détaillée). A défaut, la couche sep\_v1.shp a été utilisée en parallèle avec d'autres couches (couche n2000.shp, couche natura2000maximal.shp, couches des SGIB reconnus cf. ci-dessous) afin de faire la distinction entre ces différents types de sites.

La zone SEP ne correspond à aucune référence légale au sens strict.

## **2.2.2.2. Le réseau Natura 2000**

### **Définition et description**

*« Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites d'importance patrimoniale. Ces sites sont identifiés sur base de deux directives européennes, la Directive 79/409 concernant la conservation des oiseaux sauvages et la directive 92/43/CEE appelée directive "Habitats" ou "Faune-flore-habitats". La première directive concerne uniquement les oiseaux alors que la seconde prend en compte une large diversité d'animaux et de végétaux ainsi que des habitats ou milieux. Ces deux directives définissent des statuts généraux de protection des espèces et des habitats (interdiction de la destruction, du dérangement ou réglementation des prélèvements,...) sur l'ensemble du territoire européen et complètent la protection légale par l'identification de sites où des mesures particulières sont indispensables pour assurer le développement ou le maintien à long terme de populations viables ou pour assurer la pérennité d'habitats ou d'écosystèmes remarquables »*  
(<http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/sites/Natura2000/intro.html>).

La Directive 79/409 définit des zones de protection spéciale (ZPS) tandis que la Directive 92/43/CEE définit des zones spéciales de conservation (ZSC). Ces deux types de zones « identifient deux ensembles de sites dont la protection ou la gestion doit être compatible avec les objectifs des deux directives. Ces sites sont éligibles au statut de sites d'importance communautaire (SIC). Les SIC sont des sites sélectionnés à partir des listes nationales qui contribuent de façon significative :

- au maintien ou au rétablissement dans un état de conservation favorable des types d'habitats et des espèces visés ;
- à la cohérence de Natura 2000 et/ou

- 
- *au maintien de la diversité biologique des zones biogéographiques concernées* » (<http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/sites/Natura2000/intro.html>).

Les SIC constitueront le réseau Natura 2000 qui vise à la conservation des habitats et des espèces sur l'ensemble de leur aire de répartition.

#### **Description du lot de données**

Couche natura2000.shp : Réseau Natura 2000 en Wallonie

\* Couche de polygones : 240 polygones (220 944 ha).

\* CODEN2000 : Code du site

#### **Date des données**

24 mars 2005 (la décision du 24 mars 2005 vient compléter les décisions du 29 septembre 2002 et du 3 février 2004).

#### **Limites des données**

Pas de limites particulières : la couche est complète et récente.

### **2.2.2.3. Les réserves naturelles domaniales (RND)**

#### **Définition et description**

Selon la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 : « *La réserve naturelle domaniale est une aire protégée érigée sur des terrains appartenant à la Région wallonne, pris en location par elle ou mis à sa disposition à cette fin* » (Loi sur la conservation de la nature du 12/07/73).

Définition de l'Etat de l'environnement wallon : « *Il s'agit d'aires protégées, érigées sur des terrains appartenant à la Région wallonne, pris en location par elle ou mis à sa disposition à cette fin. Elles sont gérées par les cantonnements forestiers aidés par une commission consultative de gestion* » (EEW, 2000).

Remarque : Les réserves naturelles peuvent être de trois types : les réserves naturelles domaniales, les réserves naturelles agréées et les réserves forestières (cf. ci-dessous). Dans l'étude des SGIB, la distinction entre ces différents types de réserves n'est pas faite, seul l'intérêt biologique étant pris en compte et non les différents types de statuts. Ces trois types de réserves constituent des SGIB reconnus.

#### **Description du lot de données**

Couche rn\_dom.shp

\* Couche de polygones : 112 polygones (6 676 ha).

#### **Date des données**

Novembre 2005

#### **Limites des données**

Pas de limites particulières

### **2.2.2.4. Les réserves naturelles agréées (RNA):**

#### **Définition et description**

Selon la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 : « *La réserve naturelle agréée est une aire protégée, gérée par une personne physique ou morale autre que l'Etat et reconnue par le Roi, à la demande du propriétaire des terrains et avec l'accord de leur occupant* » (Loi sur la conservation de la nature du 12/07/73).

---

Définition de l'Etat de l'environnement wallon : « *Il s'agit de réserves gérées par des associations œuvrant dans le domaine de la conservation de la nature et qui ont fait l'objet d'une procédure officielle de reconnaissance. Elles peuvent bénéficier d'une subside pour les coûts d'achat et de gestion* » (EEW, 2000).

#### **Description du lot de données**

Couche rn\_agr.shp :

\* Couche de polygones : 119 polygones (1 500 ha).

#### **Date des données**

Novembre 2005

#### **Limites des données**

Pas de limites particulières

### **2.2.2.5. Les réserves forestières (RF) :**

#### **Définition et description**

Selon la loi sur la conservation de la nature du 12 juillet 1973 : « *La réserve forestière est une forêt ou une partie de celle-ci protégée conformément à la présente loi dans le but de sauvegarder des faciès caractéristiques ou remarquables des peuplements d'essences indigènes et d'y assurer l'intégrité du sol et du milieu* » (Loi sur la conservation de la nature du 12/07/73).

Définition de l'Etat de l'environnement wallon : « *sont constituées dans le but de sauvegarder des faciès caractéristiques ou remarquables de peuplements indigènes et d'y assurer l'intégrité du sol et du milieu, sur des terrains boisés dont la Région maîtrise la gestion ou sur des terrains privés à la demande de leur propriétaire* » (EEW, 2000).

#### **Description du lot de données**

Couche res\_for.shp

\* Couche de polygones : 12 polygones (561 ha).

#### **Date des données**

Novembre 2005

#### **Limites des données**

Pas de limites particulières.

### **2.2.2.6. Les zones humides d'intérêt biologique (ZHIB) :**

#### **Définition et description**

« *Les zones humides d'intérêt biologique sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est statique ou courante, et dont la valeur écologique et scientifique est reconnue par arrêté du Ministre chargé de la conservation de la nature, sur avis du Conseil supérieur wallon de la conservation de la nature* » (AERW 08/06/89).

Les ZHIB font partie des SGIB reconnus.

#### **Description du lot de données**

Couche zhib.shp :

\* Couche de polygones : 45 polygones (1 017 ha).

**Date des données**

Novembre 2005

**Limites des données**

Pas de limites particulières

**2.2.2.7. Les cavités souterraines d'intérêt scientifique (CSIS) :****Définition et description**

« Une cavité souterraine peut être reconnue d'intérêt scientifique lorsqu'elle est caractérisée par au moins l'un des éléments suivants : la présence d'espèces adaptées à la vie souterraine, d'espèces vulnérables, endémiques ou rares ; la présence d'une biodiversité élevée ; l'originalité, la diversité et la vulnérabilité de l'habitat ; la présence de formations géologiques, pétrographiques ou minéralogiques rares ; la présence de témoins préhistoriques » (AGW 26/01/95).

Les CSIS font partie des SGB reconnus.

**Description du lot de données**

Couche csis.shp :

\* Couche de polygones : 61 polygones (54 ha).

**Date des données**

Novembre 2005

**Limites des données**

Pas de limites particulières

**3. « TERRITOIRE ET SOCIÉTÉ »****3.1. INVENTAIRE DES DONNEES EN MATIERE DE « TERRITOIRES ET SOCIETE »**

Un recensement général de sources d'indicateurs et de données a été mené en relation avec le concept de compétitivité sociale préalablement défini (cf. réflexions conceptuelles). Il est repris ci-après, suivant les cinq dimensions clefs déterminés pour le concept.

**Précisions utiles**

*Sources d'indicateurs existants.*

Ce sont les différentes sources, études existantes, publications... qui fournissent des indicateurs potentiellement intéressants sur les thèmes définis (ex : les ressources humaines du territoire).

*Sources de données.*

Elles indiquent l'origine des données des indicateurs. Cela peut être une enquête, une banque de données administrative, ...

<b>Dimensions de la compétitivité sociale d'un territoire</b>	<b>Couverture Région wallonne</b> <b>Sources d'indicateurs et de données utiles</b>
---	--

**Capital humain**Sources d'indicateurs existants

Observatoire wallon de l'emploi - <http://observatoire.emploi.wallonie.be>

Comités Subrégionaux de l'Emploi et de la Formation (CSEF)

Rapport sur la situation économique et sociale de la Wallonie du CESRW.

Présente les principaux indicateurs wallons dans les matières économiques, sociales et environnementales.

Atelier sur le développement du capital humain dans le cadre du colloque : « les axes du développement économique liégeois » - <http://www.gre-liege.be/FR/capitalhumain.php>

IWEPS - *Capital humain et dualisme sur le marché du travail*, Economie, société, région, de Boeck.

<p><b>Ressources en main-d'œuvre</b></p> <p>Potentiels de ressources humaines que représente la population en terme de travail.</p>	<p><b>Population active</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'activité, taux d'activité des femmes, des jeunes</li> <li>- Evolution de la population active</li> </ul> <p><b>Qualification - Education et formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Part des personnes ayant un niveau d'étude supérieur parmi les personnes ayant un emploi</li> <li>- Part de la population ayant une formation supérieure</li> <li>- Nombre d'étudiants dans l'enseignement supérieur</li> <li>- Participation à une formation tout au long de la vie</li> <li>- Nombre des ouvriers qualifiés (et part dans l'ensemble des emplois)</li> <li>- Nombre du personnel d'encadrement qualifié (et part dans l'ensemble des emplois)</li> <li>- Nombre de chefs d'entreprise (et part dans l'ensemble des emplois)</li> <li>- Nombre de cadre de la fonction publique (et part dans l'ensemble des emplois)</li> </ul> <p><u>Sources</u> : EUROSTAT, IWEPS</p>
<p><b>Comportements économiques</b></p>	<p><b>Marché du travail</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'emploi total, masculin et féminin, des jeunes (15 à 24 ans) et des personnes âgées (55-64 ans), selon la nationalité</li> </ul> <p>Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'oeuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de chômage total, de longue durée, masculin et féminin, des jeunes</li> <li>- Taux de chômage comparé</li> </ul> <p><b>R&amp;D, innovation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel de R&amp;D (en % de la population active)</li> <li>- Emploi dans l'industrie manufacturière de haute technologie</li> <li>- Emploi dans les services de haute technologie</li> <li>- Emploi dans l'industrie manufacturière de haute technologie</li> </ul> <p><u>Sources</u>: ICN, EUROSTAT, IWEPS</p>

	Voir aussi le Tableau de bord européen de l'innovation
<b>Créateurs</b>	<p><b>Dynamique entrepreneuriale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de création brut d'entreprises</li> <li>- Taux de disparition brut des entreprises</li> <li>- Evolution nette du nombre d'entreprises</li> <li>- Part de l'emploi indépendant dans l'emploi total</li> <li>- Total Entrepreneurial Activity (TEA)</li> </ul> <p>Sources : Tableau de bord européen de la politique d'entreprise, EUROSTAT, IWEPS, Flash Eurobaromètre (enquête INRA), GEM</p>
<b>Porteurs d'innovation locaux</b>	<b>Cluster, pôle de compétitivité</b>
<p><b><u>Culture et identité collective</u></b></p> <p>Sources d'indicateurs existants</p> <p>Enquête : <i>Identité et capital social en Wallonie</i>, CLEO-Ulg et IWEPS, 2004</p>	
<b>Sentiment d'appartenance, d'attachement des habitants à leur territoire.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence des sentiments d'appartenance institutionnelle en Wallonie, évolution 1991-2003</li> <li>- Intensité des sentiments d'appartenance institutionnelle en Wallonie, évolution 1991 – 2003</li> <li>- Valorisation des sentiments d'appartenance institutionnelle en Wallonie, évolution 1991 – 2003</li> </ul> <p><u>Enquêtes de référence :</u></p> <p><i>Application d'un wallobaromètre</i>, CLEO-Ulg, 1991</p> <p><i>Opinion publique en Wallonie</i>, Ulg, 1997</p> <p><i>Identité et capital social en Wallonie</i>, CLEO-Ulg et IWEPS, 2004</p>
<b>Enracinement</b>	- Solde migratoire INS – IWEPS

**Capital social**

Pour mesurer le capital social dans une collectivité donnée, on vise, dans la plupart des études, à connaître certains indicateurs de base relatifs :

- aux réseaux et aux formes d'engagement : la participation associative, l'engagement civique ou communautaire... (capital social structurel).
- à la confiance et aux normes de réciprocité ou de coopération (capital social cognitif).

**Sources d'indicateurs existants :**

J. Lorthois, *Le diagnostic local de ressources*, 1996.

*Identité et capital social en Wallonie*, CLEO-Ulg et IWEPS, 2004

Enquête sur l'emploi du temps - INS

Recherches de Putnam

Banque mondiale

<p><b>Réseaux sociaux et pratique de sociabilité</b></p> <p><b>Formes et intensité de l'engagement des citoyens dans la vie publique et associative</b></p>	<p><b>Participation sociale et associative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appartenance à des formes traditionnelles d'organisation collective en 2003</li> <li>- Insertion de la population wallonne dans différentes formes d'associations en 2003</li> <li>- Participation à des associations en 2003 : répartition par type d'association</li> </ul> <p><u>Source de données :</u></p> <p><i>Identité et capital social en Wallonie</i>, CLEO-Ulg et IWEPS, 2004</p>
<p><b>Soutien social (entraide), bénévolat réseaux et de proximité</b></p>	<p><b>Entraide</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes disponibles en cas de besoin</li> <li>- Le travail bénévole en Wallonie</li> </ul> <p><u>Source :</u> <i>Identité et capital social en Wallonie</i>, CLEO-Ulg et IWEPS, 2004</p> <p><b>Aide sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux familles et aux personnes âgées</li> </ul> <p><u>Source :</u> organismes publics et les organismes agréés par la Région wallonne – Ministère de la Région wallonne (DGASS)</p>
<p><b>Confiance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La confiance interpersonnelle des wallons en 2003</li> <li>- Le sentiment de sécurité des Wallons en 2003</li> </ul> <p><u>Source :</u> <i>Identité et capital social en Wallonie</i>, CLEO-Ulg et IWEPS, 2004</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les infractions en Wallonie</li> </ul> <p><u>Source :</u> INS</p>

**Cohésion sociale et territoriale****Mesure de l'accessibilité de la population à des services de qualité**

Accès aux services fondamentaux et égalité des chances sur le territoire: services de santé et services sociaux, éducation et formation, emploi, logement, sécurité, et services d'intérêt général

De nombreux travaux décrivent aujourd'hui les disparités territoriales secteur par secteur. En s'appuyant sur les travaux existants, des analyses transversales par **type de territoire urbain et rural**, permettront de mieux faire la part entre disparités et inégalités à corriger en distinguant, dans toute la mesure du possible, indicateurs de moyens, de mise en oeuvre et résultats ainsi que l'impact des mobilités

<p><b>Mesure des inégalités entre citoyens liées aux territoires</b></p> <p>Les phénomènes de concentrations spatiales de pauvreté ou de richesse et les mécanismes de ségrégation et d'exclusion qui les accompagnent menacent la cohésion territoriale et peuvent prendre des formes différentes d'un territoire à l'autre.</p> <p><u>Sources d'indicateurs existants :</u></p> <p>Tableau de bord du développement territorial - 2003 (Région wallonne).</p> <p>Premier rapport sur la cohésion sociale en RW</p> <p>Observatoire de la Santé et du social (Région bruxelloise) - <a href="http://www.observatbru.be/fr/Social/atlas.asp">http://www.observatbru.be/fr/Social/atlas.asp</a></p> <p>Publie un atlas qui donne un aperçu de la distribution spatiale de la situation socio-sanitaire des bruxellois sur base des données par secteur statistique de l'Enquête socio-économique 2001</p> <p>Guide méthodologique <i>Elaboration concertée des indicateurs de cohésion sociale</i>, Editions du Conseil de l'Europe, 2005</p> <p><i>Panorama de la société : les indicateurs sociaux de l'OCDE – 2001</i></p> <p><i>European System of Social Indicator – Projet EUReporting</i> (Commission Européenne Berger-Schmitt) – 2000</p> <p>Eurostat – <a href="http://epp.eurostat.ec.eu.int">http://epp.eurostat.ec.eu.int</a></p> <p>Indicateurs d'Inclusion sociale (PAN inclusion)</p>	
<p><b>Répondre aux besoins en logement dans de bonnes conditions d'aménagement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prix de l'immobilier et revenu des ménages</li> <li>- Prix du foncier et revenu des ménages</li> <li>- Répondre aux besoins sociaux</li> <li>- Répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées</li> </ul> <p><u>Source :</u></p> <p>Objectif 1 de la Finalité 1 du Tableau de bord du développement territorial</p>
<p><b>Répondre aux besoins sociaux en équipements et services</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil de la petite enfance</li> <li>- Accessibilité aux établissements scolaires</li> <li>- Accessibilité aux soins de santé</li> <li>- Disponibilité des équipements culturels et sportifs</li> <li>- Accessibilité aux services publics</li> <li>- Accessibilité aux commerces</li> </ul> <p><u>Source :</u></p> <p>Objectif 2 de la Finalité 1 du Tableau de bord du développement territorial</p>
<p><b>Tendre vers une distribution plus équitable des revenus</b></p> <p><b>Enrayer le processus d'exclusion sociale</b></p>	<p><b>Revenus et conditions de vie</b></p> <p>INS – enquête EU-SILC</p> <p>IWEPS - enquête de conjoncture auprès des ménages wallons</p> <p>Enquête santé de l'Institut scientifique de Santé Publique (ISP)</p> <p>Collecte un grand nombre de données auprès de personnes interrogées au sein d'un échantillon représentatif de la population : état de santé, styles de vie, consommation des soins, caractéristiques socio-économiques, ...</p>

<b>Gouvernance et participation</b>	
<u>Sources d'indicateurs existants :</u> Les chiffres clés de la Wallonie - IWEPS Indicateurs de développement durable - Fédéral	
<b>Gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'organisation des territoires aux différents échelons géographiques : couverture du territoire wallon par des projets de territoire et part de la population couverte</li> <li>- Budget des pouvoirs publics</li> <li>- Services publics de proximité</li> <li>- Médiateur de la Rw</li> <li>- E-Government</li> <li>- Satisfaction des usagers de l'administration wallonne</li> </ul> <p><u>Source</u> : Les chiffres clefs de la Wallonie - IWEPS</p>
<b>Participation</b>	

### 3.2. ANALYSE CRITIQUE DES DONNEES

Il n'a pas été jugé utile de procéder à une évaluation approfondie des données disponibles à l'échelle régionale. Dans un souci de résultats concrets et rapidement exploitables, la poursuite de la recherche s'est plutôt concentrée sur les besoins en indicateurs dans une approche de projet de territoire (voir ci-après).

### 3.3. CONSTRUCTION D'INDICATEURS A L'ECHELLE SUPRA COMMUNALE

Remarque générale : Compte tenu de la non prise en compte ultérieure de ce pan d'activités en particulier en matière de « territoire-société », nous avons néanmoins mis à profit notre propre expertise pour dégager ce que pourraient être des indicateurs capables de rendre compte des thématiques figurant dans l'encart pages 35-36.

#### 3.3.1. Présentation et précisions utiles

Les résultats, présentés ci-après, visent à alimenter la réflexion et à fournir les éléments utiles à la construction d'indicateurs permettant de caractériser et de mesurer à l'échelle supra communale les dynamiques sociales d'un territoire agissant en faveur de son développement et de son attractivité.

Les indicateurs recherchés se fondent sur la valorisation des plus-values de l'action collective (réseaux, partenariats, dynamisme associatif, ...) et des mesures politiques, administratives, techniques qui la soutiennent au niveau d'un territoire. Se basant sur le principe qu'il faut partir des dynamiques et du potentiel existant, les indicateurs quantifiés et qualifiés doivent permettre de mesurer ou du moins de rendre compte des faiblesses et / ou de la vitalité du capital social au niveau local. Ils peuvent ainsi servir de base de références utiles aux politiques en matière de développement régional et d'aménagement du territoire par la mise en valeur des compétences collectives et par l'élaboration de mesures correctives face aux carences relevées.

Dans la recherche de construction des indicateurs, il est apparu plus intéressant de s'orienter vers une échelle de territoire qui soit infra régionale afin de permettre la mesure des caractéristiques locales des dynamiques sociales. Dans un souci de cohésion territoriale, l'agrégation possible de certains résultats obtenus pourra toutefois être exploitée au niveau régional.

Le territoire supra communal a été préféré aux entités administratives comme la commune ou la province. Ce niveau de territoire permet de prendre en considération la spatialisation des comportements sociaux qui s'inscrivent difficilement dans des limites administratives<sup>1</sup>. Les travaux menés permettront ainsi d'alimenter les réflexions de projet de territoire en termes de « Pays » ou de « Communautés urbaines ». Ils prendront notamment en considération la plus-value tirée des initiatives inter communales.

### **3.3.2. Cadre conceptuel**

Afin d'orienter et de structurer les matières d'information jugées nécessaires à la connaissance des dynamiques sociales, un cadre conceptuel pour la construction d'indicateurs a été conçu. Il se décline à partir d'un système des cinq dimensions clefs définies lors des recherches conceptuelles sur la compétitivité sociale. Précisant ses différentes facettes, chacune des dimensions fait ensuite l'objet d'un système de questions évaluatives. Ces dernières servent alors de base au recueil des données nécessaires à la construction des indicateurs.

#### ***Dimensions clefs et questions évaluatives pour l'ébauche d'indicateurs supra communaux***

##### **Dimension 1 : Capital humain**

*Les ressources humaines, les porteurs d'innovation locaux ainsi que les savoir-faire implicites ou explicites et les compétences constituent un facteur clef du développement territorial. Ils contribuent directement à la richesse du capital social.*

- 1.1. Quelles sont les ressources humaines du territoire ? Quel est son potentiel ?
- 1.2. Quelles sont les capacités économiques des habitants ?
- 1.3. Quelle est la dynamique entrepreneuriale (créateurs et porteurs d'innovations locaux) ?

##### **Dimension 2 : Culture et identité collective**

*Le sentiment d'appartenance à une collectivité peut être conçu comme une ressource favorisant le développement territorial dans la mesure où l'identification à un territoire est susceptible de favoriser l'adhésion à des projets communs.*

- 2.1. Quel est le niveau de sentiment collectif d'appartenance, d'attachement des habitants à leur territoire ? Quel est l'intérêt porté par les jeunes ? Quelle place ont les personnes âgées (transmission entre génération) ?

<sup>1</sup> Cf. le concept de « bassins de vie » développé dans le cadre du Tableau de bord du développement territorial de la CPDT : *regroupements de communes dont les habitants partagent globalement les mêmes comportements spatiaux en matière de recours aux services, de culture, d'emplois, ...*

- 2.2. Quel est le degré d'enracinement des habitants sur leur territoire ? Comment se concrétise leur lien physique avec celui-ci ?
- 2.3. Quels sont les repères territoriaux mobilisateurs d'identité collective ?

### **Dimension 3 : Capital social**

*Les réseaux, les partenariats, le dynamisme associatif, l'engagement civique et communautaire, la confiance et le soutien social relèvent d'un capital social territorialisé. Celui-ci est lié à la nature du lien social permettant aux acteurs du territoire de surmonter les difficultés de l'action collective et d'atteindre des bénéfices communs (cohésion sociale).*

- 3.1. Quel est le niveau d'importance des réseaux sociaux et des pratiques de sociabilité sur le territoire ? Quelle est leur vitalité ?
- 3.2. Quel est le degré d'engagement des habitants dans la vie publique et associative ? Quelle place occupent certaines franges de population comme les entrepreneurs locaux, les agriculteurs, les néo ruraux, les personnes âgées et les jeunes, les femmes ?
- 3.3. Quel est le niveau d'ouverture sur l'extérieur, de coopération extra territoriale (richesse des rapports d'information, de savoir-faire, savoir-être) ? Quelle est la propension des habitants à communiquer avec l'extérieur (« bridging ») ?

### **Dimension 4 : Cohésion sociale**

*Suivant la définition du Conseil de l'Europe largement admise, la cohésion sociale se définit comme la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et éviter les polarisations. A l'échelle locale, elle concerne l'ensemble des dispositions prises pour prémunir la population contre les risques sociaux mais aussi pour garantir l'égalité des chances dans la vie quotidienne.*

- 4.1. Quel est le niveau de réponse aux besoins de bien-être de la population du territoire ?
- 4.2. Quel est le niveau d'entraide, le degré de solidarité entre habitants (soutien social) ?
- 4.3. Comment sont prises en considération les populations fragiles ? Quels sont les moyens déployés ?
- 4.4. Quelle est la densité des lieux potentiels de socialisation sur le territoire ?
- 4.5. Quel est le niveau d'importance des facteurs menaçant la cohésion sociale du territoire ? Quels sont les moyens déployés pour les réduire ?

### **Dimension 5 : Gouvernance et participation**

*Cette dimension a trait à la gestion de l'intérêt collectif au niveau du territoire. Elles concernent à la fois la capacité d'organisation et l'implication permanente des citoyens. Ces deux aspects conditionnent la mise en application d'une vision stratégique de cohésion sociale et la mise en valeur du capital social du territoire concerné.*

- 5.1. Quel est le niveau d'organisation des partenariats locaux sur le territoire ?
- 5.2. Quel est le niveau d'implication citoyenne ?
- 5.3. Comment s'articule démocratie représentative avec démocratie participative ?

### 3.3.3. Méthode de construction

Afin de cerner au mieux les différents aspects étudiés, la recherche s'est orientée systématiquement sur la mise au point d'indicateurs de situation qui puissent être mixtes. Ceux-ci sont à la fois quantitatifs par la recherche de valeurs mesurables et qualitatifs par la mise en évidence d'appréciations autant que possible objectivement vérifiables. Pour leur construction, il n'a été retenu que les données fiables et significatives dont la collecte ne pose pas de problèmes majeurs. Afin de limiter la subjectivité et dans une logique de maîtrise des coûts, le principe de mener des enquêtes spécifiques a été rarement retenu. L'idée sous-jacente est d'arriver à la mise au point d'un outil qui puisse être rapidement exploitable à un coût réduit.

Pour l'évaluation des données potentiellement utiles à la construction des indicateurs suivant le cadre conceptuel prédéfini, un travail de recherche a été mené au niveau d'organismes régionaux et fédéraux producteurs de statistiques et d'indicateurs sociaux. Afin d'élargir l'éventail des données utiles, il est rapidement apparu la nécessité d'investiguer sur le terrain local, plus précisément à l'échelle supra communale. Deux territoires témoins ont été choisis sur base de critères préalablement définis (voir encadré).

#### **Critères de choix des deux territoires témoins**

##### *i) Contexte rural ou semi-rural.*

Les communes qui s'inscrivent dans ce contexte sont prédominantes en Wallonie. En lien avec le programme de travail actuel de la CPDT, c'est aussi là que l'attractivité résidentielle est la plus vive suscitant d'importants enjeux en termes d'aménagement du territoire et de cohésion sociale (cohabitation entre ruraux et néo ruraux).

Cependant, les recherches menées prendront en considération l'application des recherches menées dans un contexte urbain ou semi-urbain.

##### *ii) Territoires en projet fédérant deux communes.*

Afin de pouvoir faire ressortir les plus values apportées par les dynamiques sociales, nous avons opté pour des territoires supra communaux dont le développement s'inscrit au sein d'un projet. Les deux territoires ont ainsi été choisis à partir du programme européen LEADER qui a mis en évidence le concept de « compétitivité territoriale » et plus précisément celui de « compétitivité sociale »<sup>2</sup>.

Pour faciliter la récolte des données à ce stade, il a été jugé plus prudent de ne pas aller au-delà de territoires regroupant deux communes. L'existence d'une structure projet dans chaque territoire permet un rapide diagnostic des données disponibles au niveau local pour la construction d'indicateurs de développement.

##### *iii) Connaissance des territoires par l'Unité de Développement Territorial et Local (UDTL) de l'IGÉAT-ULB et bon niveau de contact avec ses principaux acteurs.*

Ce critère est essentiel pour l'obtention rapide de données.

#### **Présentation des deux territoires témoins**

Assesse – Gesves<sup>3</sup>

Situées à proximité de Namur, les deux communes regroupent douze villages totalisant 12.000 habitants.

<sup>2</sup> En s'appuyant sur l'expérience de LEADER I (1991-94) et de LEADER II (1994-99), l'Observatoire européen LEADER a publié cinq fascicules afin d'enrichir la réflexion sur le développement des territoires ruraux : 1) La compétitivité territoriale ; 2) La compétitivité sociale ; 3) La compétitivité environnementale ; 4) La compétitivité économique ; 5) La compétitivité des territoires ruraux à l'échelle globale in <http://ec.europa.eu/comm/archives/leader2/rural-fr/biblio/>

<sup>3</sup> [www.leaderwallonie.be](http://www.leaderwallonie.be) et [www.Gesves.be](http://www.Gesves.be)

Ces entités se sont unies sous l'impulsion du programme européen LEADER + (2004-2008) et ont choisi pour thème d'actions l'amélioration des relations entre ruraux et néo ruraux. Pour ce faire, le Groupe d'Action Locale (GAL) s'appuie sur le potentiel offert par la densité du tissu associatif (200 associations et groupements actifs dans différents secteurs).

Les expériences acquises par l'Agence de Développement Local (ADL) initialement implantée pour les deux communes<sup>4</sup> et par le programme LEADER+ constituent un important champ de capitalisation. Un PCDR est également en finalisation pour Gesves. Par ailleurs, il est utile de mentionner l'étude menée, en 2004, par le département de Sociologie de l'ULB, sur les relations sociales de proximité au sein du territoire.

*Pays de Geminiacum*<sup>5</sup>

Ce territoire est né de l'association des communes de Pont-à-Celles et de Les Bons Villers sous l'impulsion du programme européen LEADER II (1998 – 2001). Situé à proximité de Charleroi, au cœur d'un nœud de communication important (autoroute, chemin de fer, canal Bruxelles – Charleroi, réseau lent), il regroupe douze villages totalisant environ 25.000 habitants.

Pour la collecte aisée des données nécessaires à la recherche, il existe une ADL à Pont-à-Celles. Des PCDR ont été élaborés pour les deux communes. Un nouveau PCDR vient d'être entièrement réalisé pour Les Bons Villers avec l'accompagnement méthodologique de l'UDTL. Celui de Pont-à-Celles est en cours de démarrage. Enfin, il faut relever la participation du pays de Geminiacum au programme Interreg III-b SPAN pour la période 2003-2007 avec pour objectif d'améliorer son système participatif.

---

<sup>4</sup> Actuellement l'ADL ne couvre plus que la commune de Gesves

<sup>5</sup> [www.geminiacum.be](http://www.geminiacum.be)



### 3.3.4. Ebauche d'indicateurs supra communaux proposés sur base de données disponibles

**Les valeurs qui seront relevées pour les indicateurs proposés seront à comparer à des moyennes établies à partir de territoires aux caractéristiques géographiques et démographiques relativement similaires**

#### Dimension 1 : Capital humain

Les ressources humaines, les porteurs d'innovation locaux ainsi que les savoir-faire implicites ou explicites et les compétences constituent un facteur clef du développement territorial. Ils contribuent directement à la richesse du capital social.

1.1. Quelles sont les ressources humaines du territoire ? Quel est son potentiel ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b>Population active</b> : rapport nbre habitants 15-64 ans / nbre total habitants</p> <p><b>Taux d'activité</b> : rapport nbre actifs (travailleurs + chômeurs) / nbre habitants 15-64 ans (population active)</p> <p><b>Part des jeunes</b> : tx d'activité des 15-24 ans</p>	<p>Recensement démographique par commune : INS : <a href="http://ecodata.mineco.fgov.be">http://ecodata.mineco.fgov.be</a></p> <p>Observatoire wallon de l'emploi - <a href="http://observatoire.emploi.wallonie.be">http://observatoire.emploi.wallonie.be</a></p>	<p>Permet de mesurer les forces de travail</p>
<p><b>Degré de formation et de qualification, profils socio-professionnels</b></p> <p>Catégorisation et proportion au niveau de la population</p>	<p>INS, recensement 2001, 1991, 1981</p> <p>IWEPS, niveau d'instruction de la population wallonne</p>	
<p><b>Taux d'indépendants et chefs d'entreprise</b> rapport nbre habitants concernés / nbre tota habitants</p>	<p>Recensement sur base de l'INASTI</p>	<p>En lien avec la dynamique entrepreneuriale (1.3)</p>

1.2. Quelles sont les capacités économiques des habitants ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b><u>Niveau de revenus</u></b>  <b>Revenus moyens de la population</b>  <b>Taux de bas revenus</b> : rapport nbre habitants concernés / nbre total hab.</p>	Données sur les revenus, INS	
<p><b><u>Niveau de pauvreté</u></b>  <b>Taux de bénéficiaires de RIS</b> : rapport nbre personnes concernées / nbre total habitants  <b>Taux de logements sans salle de bains</b> : rapport logements concernés / nbre total log.</p>	Recensement inscription minimexés : CPAS Qualité logements : services du Cadastre au niveau communal	
<p><b><u>Niveau de chômage</u></b>  <b>Taux de chômage</b> : rapport nbre demandeurs d'emplois inoccupés inscrits (DEI) / nbre habitants de la population active  <b>Taux de chômage longue durée &gt; 2 ans</b> : rapport nbre habitants concernés / nbre total hab.</p>	Recensement mensuel FOREM par commune : <a href="http://www.leforem.be">www.leforem.be</a> Observatoire wallon de l'emploi - <a href="http://observatoire.emploi.wallonie.be">http://observatoire.emploi.wallonie.be</a>	<i>Cf. définition de l'indicateur 2.2.1.1. (Taux de chômage) du Tableau de bord du Développement territorial</i>

### 1.3. Quelle est la dynamique entrepreneuriale (créateurs et porteurs d'innovations locaux) ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b>Taux de création d'entreprises</b> : rapport nbre nouvelles entreprises / nbre total entreprises  <b>Taux de nouveaux emplois</b> : rapport nbre emplois créés / nbre emplois existants</p>	INS, répertoire d'entreprises	
<p><b>Taux de disparition d'entreprises</b> : rapport faillites entreprises / nbre total entreprises  <b>Taux de perte d'emplois</b> : rapport Nbre emplois perdus / nbre emplois existants</p>	INS, répertoire d'entreprises	
<p><b>Taux de croissance des activités entrepreneuriales</b> : rapport nbre nouvelles entreprises / faillites d'entreprises ;  rapport emplois créés / emplois perdus</p>	INS, répertoire d'entreprises	

## **Dimension 2 : Culture et identité collective**

Le sentiment d'appartenance à une collectivité peut être conçu comme une ressource favorisant le développement territorial dans la mesure où l'identification à un territoire est susceptible de favoriser l'adhésion à des projets communs.

- 2.1. Quel est le niveau de sentiment collectif d'appartenance, d'attachement des habitants à leur territoire ? Quel est l'intérêt porté par les jeunes ?  
Quelle place ont les personnes âgées (transmission entre génération) ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b>Nombre et qualification des associations en lien avec l'histoire et le développement du territoire</b></p> <p>Classification suivant type d'activités socio-économiques ou socioculturelles</p> <p><b>Taux d'adhésion</b> : rapport nbre adhérents habitant le territoire / nbre total habitants</p> <p><b>Taux d'adhésion des jeunes 0 – 25 ans</b> : rapport entre nbre concernés / nbre adhérents</p> <p><b>Taux d'adhésion des plus de 60 ans</b> : rapport entre nbre concernés / nbre adhérents</p>	<p>Recensement des associations actives sur le territoire à partir des bases de données existantes auprès de l'administration communale : guides des services du territoire, contrats de culture, <i>Le Moniteur</i></p> <p>Degré de précision variable sur la nature des activités et le nombre d'adhérents</p>	<p>Permet de rendre compte de la densité, de la diversité et de la complémentarité du tissu associatif en lien avec l'identité territoriale</p> <p><u>Exemples d'associations</u></p> <p>suivant <u>activités socio-économiques</u> : promotion du savoir-faire, des produits locaux, artisanat, tourisme</p> <p>suivant <u>activités socioculturelles</u> : organisatrices d'événements ; protection, conservation, valorisation de l'environnement bâti, paysager ; groupes folkloriques (marcheurs, gilles, ...)</p>
<p><b>Nombre et qualification des événements réguliers en lien avec l'histoire et le développement du territoire</b></p> <p>Classification suivant type d'activités socio-économiques ou socioculturelles</p> <p><b>Taux de participation</b> : rapport nbre participants habitant le territoire / nbre total habitants</p> <p><b>Taux de participation des jeunes 0 – 25 ans</b> : rapport nbre concernés / nbre participants</p> <p><b>Taux de participation des plus de 60 ans</b> : rapport entre nbre concernés / nbre adhérents</p>	<p>Recensement des manifestations publiques sur le territoire à partir de l'agenda culturel communal, des rapports d'activités annuels, des ordonnances de police</p> <p>Degré de précision variable sur la nature des activités et le nombre participants</p>	<p>Permet de rendre compte de l'ampleur, de la diversité et de la complémentarité des activités publiques en lien avec l'identité territoriale</p> <p><u>Exemples d'activités</u></p> <p>de type <u>socio-économique</u> : activités de formation, forums d'échanges, foires, marchés artisanaux</p> <p>de type <u>socioculturel</u> : événements patrimoniaux (cf.2.3) comme les fêtes traditionnelles, les animations folkloriques les activités de protection, conservation, valorisation de l'environnement bâti, paysager, les balades contées,</p>

<p><b>Nombre et qualification des principales activités scolaires menées en lien avec l'histoire et le développement du territoire</b></p> <p>Classification suivant écoles de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire</p>	<p>Recensement d'activités auprès des directions d'écoles</p>	<p>Permet de rendre compte du niveau de sensibilisation des jeunes aux valeurs territoriales</p>
---	---	--

2.2. Quel est le degré d'enracinement des habitants sur leur territoire ? Comment se concrétise leur lien physique avec celui-ci ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b>Solde migratoire annuel</b> : immigrations – émigrations</p>	<p>Statistiques démographiques par commune disponible au niveau de l'INS : <a href="http://ecodata.mineco.fgov.be">http://ecodata.mineco.fgov.be</a></p>	<p>Une importante émigration aura un impact négatif sur la préservation de la mémoire collective</p>
<p><b>Durée moyenne d'établissement résidentiel sur le territoire</b></p>	<p>Statistiques démographiques INS</p>	<p>Directement complémentaire à l'indicateur précédent</p>
<p><b>Taux de propriétaires</b> : nbre d'habitants propriétaires / nbre total habitants <b>Nombre annuel de permis de bâtir</b></p>	<p>Services de l'Urbanisme au niveau communal</p>	<p>Permet de rendre compte du niveau d'investissement particulier sur le territoire et de son dynamisme</p>
<p><b>Taux d'absences résidentielles</b> : nbre de logements inoccupés / nbre total logements</p>	<p>Services de l'Urbanisme au niveau communal</p>	<p>Un certain nombre d'habitations inoccupées peuvent influencer sur la vitalité sociale au niveau d'un quartier</p>
<p><b>Proportion du nombre d'actifs résidant et nés sur le territoire par rapport à la population active totale</b></p>	<p>Statistiques démographiques INS</p>	
<p><b>Proportion du nombre d'habitants dont l'un des parents est né sur le territoire par rapport à la population totale</b></p>	<p>Etat de civil de commune INS, recensement 2001 (pour la mère de l'habitant né sur le territoire)</p>	

2.3. Quels sont les repères territoriaux mobilisateurs d'identité collective ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b>Nombre et qualification d'éléments patri-</b></p>	<p>Recensement des manifestations publiques sur</p>	<p>Travail similaire à 1.1. mais centré sur les</p>

<p><b>moniaux générateurs d'activités publiques</b> Classification suivant type d'activités économiques, sociales, culturelles autour d'éléments patrimoniaux : matériels (monuments, habitats, paysages, ...) et immatériels (savoir-faire local, artisanat, traditions, langues, festivités, ...)</p> <p><b>Taux de fréquentation</b> : rapport nbre personnes habitant le territoire / nbre total habitants</p> <p><b>Taux de fréquentation des jeunes 0 – 25 ans</b> : rapport nbre concernés / nbre participants</p>	<p>le territoire à partir de l'agenda culturel communal, des rapports d'activités annuels, des ordonnances de police</p> <p>Degré de précision variable sur la nature des activités et le nombre de participants</p>	<p>éléments patrimoniaux</p> <p><i>Exemples d'éléments patrimoniaux</i></p> <p><u>matériels</u> : produits du terroir, centres historiques ; places de village ; parcs, jardins publics ; cours d'eau ; anciens cafés ; maisons de pays (centres d'accueil et de promotion) ; ruines</p> <p><u>immatériels</u> : marchés traditionnels ; festivals ; fêtes, carnivals</p>
<p><b>Lieu de travail des habitants</b></p> <p><b>Proportion du nombre d'habitants travaillant à l'intérieur du territoire par rapport à la population totale</b></p>	<p>INS, recensement 2001, 1991, 1981</p>	<p>Permet de rendre compte de la contribution directe des habitants à la vitalité économique de leur territoire</p>
<p><b>Lieu de scolarité des enfants</b></p> <p><b>Proportion du nombre d'enfants habitant le territoire inscrit dans une école primaire située à l'intérieur du territoire par rapport au total des enfants inscrits dans l'ensemble des écoles primaires situées sur le territoire</b></p>	<p>Recensement des enfants inscrits au niveau des écoles primaires situées sur le territoire</p>	<p>L'école primaire peut être considérée comme un milieu facilitant l'attachement au territoire. Il constitue également un lieu important de rencontres sociales</p>
<p><b>Lieu de loisirs des habitants</b></p> <p><b>Proportion du nombre d'habitants pratiquant régulièrement une activité culturelle ou sportive à l'intérieur du territoire par rapport à la population totale</b></p>	<p>Recensement des adhérents au niveau des associations culturelles et sportives situées sur le territoire</p>	<p>Permet de rendre compte de la contribution directe des habitants à la vitalité sociale et culturelle de leur territoire</p>
<p><b>Fréquentation des centres culturels locaux</b></p> <p><b>Taux de fréquentation d'un centre culturel situé sur le territoire</b> : rapport nbre habitants concernés / nbre total habitants</p>	<p>Recensement des inscriptions aux activités et billetterie des spectacles au niveau des centres culturels situés sur le territoire</p>	<p>Le centre culturel peut être considéré comme un milieu facilitant l'attachement au territoire. Il constitue également un lieu important de rencontres sociales</p>
<p><b>Place de l'identité politique, religieuse</b></p> <p><b>Taux d'adhésion à des partis politiques</b> : rapport nbre membres de partis habitant le territoire / nbre total habitants</p>	<p>Recensement particulier au niveau de structures locales : sections des principaux partis politiques, lieux de culte, maisons de laïcité</p>	

<b>Taux d'adhésion à une confession religieuse ou philosophique</b> : rapport nbre pratiquants déclarés habitant le territoire / nbre total habitants		
---	--	--

### **Dimension 3 : Capital social**

Les réseaux, les partenariats, le dynamisme associatif, l'engagement civique et communautaire, la confiance et le soutien social relèvent d'un capital social territorialisé. Celui-ci est lié à la nature du lien social permettant aux acteurs du territoire de surmonter les difficultés de l'action collective et d'atteindre des bénéfices communs (cohésion sociale).

3.1. Quel est le niveau d'importance des réseaux sociaux et des pratiques de sociabilité sur le territoire ? Quelle est leur vitalité ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b>Nombre et qualification des associations intra territoriales reconnues</b> : sociétés coopératives asbl, associations de fait</p> <p>Classification suivant type d'activités : économiques ; sociales ; culturelles et sportives environnementales ; transversales</p> <p><b>Niveau d'importance des activités transversales</b></p> <p><b>Taux d'adhésion</b> : rapport nbre adhérents concernés habitant le territoire / nbre total habitants</p>	<p>Recensement des associations actives sur le territoire à partir des bases de données existantes auprès de l'administration communale : guides des services du territoire, contrats de culture, <i>Le Moniteur</i>, centre régional de l'Association pour le Volontariat – <a href="http://www.volontariat.be">www.volontariat.be</a></p> <p>Degré de précision variable sur la nature des activités et le nombre d'adhérents</p>	<p>Permet de rendre compte de la densité, de la diversité et de la complémentarité du tissu associatif reflétant le degré de mobilisation et d'organisation sociale</p> <p>Recensement plus large que pour celui proposé en 1.1. (associations en lien avec l'histoire et le développement du territoire). Examen des secteurs marchands et non marchands.</p> <p><u>Exemples pour activités</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>économiques</u> : entrepreneurs, commerçants ; agriculteurs (FWA)</li> <li>- <u>sociales</u> : solidarité, entraide (cf.2.3)</li> <li>- <u>culturelles et sportives</u> : événements patrimoniaux (cf. 1.1) ; cercles d'activités artistiques ; clubs de sport</li> <li>- <u>environnementales</u> : protection du patrimoine, de l'environnement</li> <li>- <u>transversales</u> : comités de quartiers ; groupes villageois ; comités d'animation</li> </ul> <p>L'analyse de la transversalité dans les activités permet d'évaluer le niveau d'importance des liens pouvant</p>

		briser les clivages
<p><b><u>Maillage du territoire</u></b></p> <p><b>Nombre et qualification des regroupements d'associations, de fédérations, de réseaux inter-associatifs</b></p> <p>Classification suivant type d'activités : économiques ; sociales ; culturelles et sportives ; environnementales – niveaux de complémentarité et de transversalité</p> <p><b>Nombre et qualification des regroupements informels localement territorialisés</b></p> <p>Affinement du maillage – proportion de la population concernée - répartition sur le territoire</p>	<p>Recensement à partir de celui effectué supra</p> <p>Enquête complémentaire sur le territoire nécessaire</p>	<p>Permet de rendre compte du niveau d'interactions au sein du tissu associatif et de la densité des réseaux sociaux informels (entraide ; intérêts communs)</p> <p>Les regroupements informels localement territorialisés concernent un ensemble d'habitants d'une même zone de résidence s'associant pour des activités précises d'entraide, de solidarité active ou de convivialité (ramassage, accompagnement scolaire, animation de rues, loisirs, aide à des défavorisés, ...). Il n'est donc pas pris en considération les communautés formées via internet et qui ne sont pas territorialisables</p>
<p><b><u>Niveau d'accès, d'insertion des habitants dans les réseaux</u></b></p> <p><b>Taux de sites internet dans les associations :</b> rapport nbre associations possédant un site / nbre total associations</p> <p><b>Part des sites recourant à des forums en ligne</b></p>	<p>Recensement à partir de celui effectué supra</p> <p>Enquête complémentaire sur le territoire nécessaire</p>	<p>Rend compte du niveau d'ouverture et de dialogue des associations vis-à-vis du public</p>
<p><b>Nombre et qualification des principaux événements publics réguliers</b></p> <p>Classification suivant type d'activités socio-économiques ou socioculturelles</p> <p><b>Taux de participation :</b> rapport nbre participants habitant le territoire / nbre total habitants</p>	<p>Recensement des manifestations publiques sur le territoire à partir de l'agenda culturel communal, des rapports d'activités annuels, des ordonnances de police</p> <p>Degré de précision variable sur la nature des activités et le nombre de participants</p>	<p>Permet de rendre compte de l'ampleur, de la diversité et de la complémentarité des activités publiques mobilisatrices</p> <p>Recensement plus large que pour celui proposé en 1.1. (activités en lien avec l'histoire et le développement du territoire)</p> <p><u>Exemples d'activités</u></p> <p>de type <u>socio-économique</u> : marchés, foires</p> <p>de type <u>socioculturel</u> : événements patrimoniaux (cf. 1.3.), fêtes de quartier, brocantes, tournois sportifs</p>

- 3.2. Quel est le degré d'engagement des habitants dans la vie publique et associative ? Quelle place occupent certaines franges de population comme les entrepreneurs locaux, les agriculteurs, les néo ruraux, les personnes âgées et les jeunes, les femmes ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b>Taux d'engagement associatif</b> : rapport nbre habitants engagés dans le cadre d'une association intra territoriale / nbre total habitants</p> <p>Part de certains profils de population : entrepreneurs ; agriculteurs ; néo ruraux ; personnes âgées et jeunes ; femmes</p> <p>Classification suivant nature des associations et des regroupements (cf. 2.1.)</p>	Enquête sur échantillon d'associations : recensement des membres des CA, des participants réguliers aux réunions	La richesse du capital social est fonction de la diversité des liens entre acteurs de profils différents. L'évaluation de l'engagement collectif de certains profils de population permet de mesurer leur niveau de marginalisation possible nuisible aux dynamiques sociales
<p><b>Part du bénévolat dans les associations</b> : rapport entre nbre bénévoles et nbre salariés</p>	Enquête sur échantillon d'associations	

- 3.3. Quel est le niveau d'ouverture sur l'extérieur, de coopération extra territoriale (richesse des rapports d'information, de savoir-faire, savoir-être) ?  
Quelle est la propension des habitants à communiquer avec l'extérieur (« bridging ») ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b>Taux de migration</b> : moyenne annuelle émigration + immigration / population totale moyenne</p>	Statistiques démographiques par commune disponible au niveau de l'INS : <a href="http://ecodata.mineco.fgov.be">http://ecodata.mineco.fgov.be</a>	Permet de rendre compte du dynamisme migratoire qui a une influence sur les dynamiques d'échanges entre territoire de migration et territoire d'origine
<p><b>Nombre et qualification des associations d'échanges, de coopération, de solidarité extra territoriale</b></p> <p><b>Taux d'adhésion</b> : rapport nbre adhérents concernés habitant le territoire / nbre total habitants</p>	Recensement des associations actives sur le territoire à partir des bases de données existantes auprès de l'administration communale : services communaux concernés, contrats de culture, <i>Le Moniteur</i>	Ciblage du recensement effectué pour les associations (cf. 2.1) <i>Exemples</i> : organisation collective des acteurs économiques, clusters, coordinations locales opération 11.11.11 ; magasins OXFAM ; associations de solidarité Nord-Sud
<p><b>Nombre et qualification des initiatives d'échanges, de coopération, de solidarité extra territoriale</b></p> <p><b>Taux de participation</b> : rapport nbre participants concernés habitant le territoire / nbre total habitants</p>	Recensement des manifestations publiques sur le territoire à partir de l'agenda culturel communal, des rapports d'activités annuels, des ordonnances de police	Ciblage du recensement effectué pour les événements publics (cf. 2.1) <i>Exemples</i> : échanges économiques (forums d'entreprises, colloques scientifiques, ...) et culturels ; jumelages ; coopération Nord-Sud ; dons de sang ; opérations de collecte (11.11.11, arc-en-ciel, Cap 48,)

<b>Dons octroyés par les habitants</b>		
<b>Taux de connexion internet</b> : nbre logements connectés / nbre total logements	INS, recensement 2001 + Agence Wallonne de Télécommunication (AWT) pour répertoire disponible au niveau communal	L'internet est devenu un mode de relation très important avec l'extérieur

#### **Dimension 4 : Cohésion sociale**

Suivant la définition du Conseil de l'Europe largement admise, la cohésion sociale se définit comme la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités et éviter les polarisations. A l'échelle locale, elle concerne l'ensemble des dispositions prises pour prémunir la population contre les risques sociaux mais aussi pour garantir l'égalité des chances dans la vie quotidienne.

##### 4.1. Quel est le niveau de réponse aux besoins de bien-être de la population du territoire ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b>Emploi</b></p> <p><b>Taux d'emploi</b> : rapport nbre actifs occupés (salariés et non salariés) / nbre habitants 15-64 ans (population active)</p> <p><b>Nombre et qualification des initiatives locales d'économie sociale et d'insertion professionnelle – nombre d'emplois créés dans ce cadre</b></p> <p><b>Taux de couverture pour l'accueil de la petite enfance</b> : nbre de places disponibles équivalent temps plein (crèches, pré-gardiennat, gardiennes d'enfants agréées) exceptés places pour accueil spécifique (FESC) ou sous tutelle (SAJ-SPJ) / nbre d'enfants de 0 à 2,5 ans</p>	<p>Recensement démographique par commune : INS : <a href="http://ecodata.mineco.fgov.be">http://ecodata.mineco.fgov.be</a></p> <p>Observatoire wallon de l'emploi - <a href="http://observatoire.emploi.wallonie.be">http://observatoire.emploi.wallonie.be</a></p> <p>Recensement des initiatives locales : CPAS, ALE</p> <p>Recensement d'accueil de la petite enfance au niveau communal : ONE</p>	<p>Mesure l'accès au marché du travail et l'aide apportée au niveau local</p> <p><i>Cf. définition des indicateurs 2.2.1.1.A. (Taux d'emploi) et 1.2.1.1.A. (e : taux de couverture) du Tableau de bord du Développement territorial</i></p>
<p><b>Logement</b></p> <p><b>Prix de l'immobilier par rapport aux revenus des ménages</b> : rapport entre le prix moyen de l'immobilier et le revenu des ménages à l'intérieur du territoire</p>	<p>Statistiques financières sur la vente de biens immobiliers et revenus des ménages au niveau communal : INS</p> <p>Recensement des logements sociaux et des demandes au niveau de chaque commune : SWL</p>	<p>Mesure la pression financière sur l'accès au logement et l'aide apportée au niveau local pour les plus démunis</p> <p><i>Cf. définition de l'indicateur 1.1.1.2.A. (Prix de l'immobilier et revenu des ménages) du Tableau de</i></p>

<p><b>Taux de logements sociaux</b> : rapport nbre de logements sociaux locatifs / nbre de demandes agréées</p> <p><b>Niveau d'interventions des CPAS</b> : total des montants déboursés dans les interventions pour des cautions ou certaines dettes locatives</p>	<p>Recensement des aides financières accordées au niveau des CPAS</p>	<p><i>bord du Développement territorial</i></p>
<p><b>Santé</b></p> <p><b>Taux de couverture de médecins généralistes</b> : rapport nbre de médecins généralistes en équivalent temps plein et au lieu de travail / 10.000 habitants</p> <p><b>Taux de couverture de médecins spécialistes</b> : rapport nbre de médecins spécialistes en équivalent temps plein et au lieu de travail / 10.000 habitants</p> <p>A évaluer par rapport au taux de mortalité et à la part des plus de 60 ans sur le territoire</p>	<p>Recensement au niveau communal : Ministère de la Santé publique</p>	<p>Mesure l'offre sanitaire par rapport aux besoins des populations du territoire</p> <p><i>Cf. définition des indicateurs 1.2.3.1. (Estimation de l'offre et de la demande en matière sanitaire) du Tableau de bord du Développement territorial</i></p>
<p><b>Education</b></p> <p><b>Qualification de l'accessibilité des écoles de l'enseignement fondamental et secondaire</b> : répartition intra territoriale des écoles suivant leur catégorie par rapport à la densité de population</p>	<p>Analyse cartographique des services du Cadastre au niveau communal</p>	<p>Mesure l'importance des zones mal desservies</p> <p><i>« Distance raisonnable » définie par l'Arrêté Royal du 14 mars 1960 : 4 km pour le Fondamental ; 12 km pour le secondaire inférieur ; 20 km pour le secondaire supérieur</i></p>
<p><b>Mobilité</b></p> <p><b>Niveau de mobilité intra territoriale</b> : existence et mise en oeuvre d'un Plan Communal de Mobilité (PCM); niveau d'accessibilité aux services publics (administration communale, poste, ...); aux écoles (des différents niveaux d'enseignement); aux cliniques et hôpitaux; aux commerces; aux équipements culturels et sportifs</p> <p><b>Niveau de mobilité extra territoriale</b> : niveau d'accessibilité aux pôles du SDER</p> <p>Niveaux d'accessibilité sur base d'un état des lieux cartographique des voies de communication</p>	<p>Analyse des données et cartes fournies par les services concernés de l'administration communale</p>	<p>Mesure l'offre en communication par rapport aux besoins des populations du territoire</p> <p><i>Au niveau intra territorial, les PCM visent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>l'amélioration de l'accessibilité des communes concernées ;</i></li> <li>- <i>la réduction du nombre et de la gravité des accidents de la route ;</i></li> <li>- <i>l'amélioration du cadre de vie</i></li> </ul> <p><i>Cf. définition des indicateurs 3.2.1.C. (Elaboration de PCM) du Tableau de bord du Développement territorial</i></p> <p><i>Au niveau extra territorial, il importe que les pôles définis dans le projet de structure spatiale pour la</i></p>

sur le territoire : routes, chemin de fer, bus Evaluation des axes et lignes existants / population desservie ; de la multimodalité		<i>Wallonie et qui sont notamment en relation avec le déplacement des habitants du territoire (travail, achats, loisirs, ...) puissent être atteints par ceux-ci dans des délais raisonnables</i>
<b>Disponibilité en infrastructures sociales</b> <b>Niveau d'équipement social, culturel et sportif</b> : répartition intra territoriale des équipements suivant leur catégorie par rapport à la densité de population	Analyse cartographique des services du Cadastre au niveau communal	Mesure l'importance des zones mal desservies

## 4.2. Quel est le niveau d'entraide, le degré de solidarité entre habitants (soutien social) ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<b>Nombre et qualification des associations de solidarité intra territoriale</b> <b>Taux d'adhésion</b> : rapport nbre adhérents concernés habitant le territoire / nbre total habitants	Recensement des associations actives sur le territoire à partir des bases de données existantes auprès de l'administration communale : guides des services du territoire, contrats de culture, <i>Le Moniteur</i> , centre régional de l'Association pour le Volontariat – <a href="http://www.volontariat.be">www.volontariat.be</a> Degré de précision variable sur la nature des activités et le nombre d'adhérents	Ciblage sur les activités d'entraide, d'aide et de soutien à partir du recensement effectué pour les associations (cf. 2.1) <i>Exemples</i> : associations de parents ; section locale de la Croix-Rouge ; centres d'alphabétisation ; associations d'aide à domicile
<b>Nombre et qualification des initiatives de solidarité intra territoriale</b> <b>Taux de participation</b> : rapport nbre participants concernés habitant le territoire / nbre total habitants <b>Total des dons annuels octroyés par les habitants</b> : nbre dons ; montant financier ; poids de vivres	Recensement des manifestations publiques sur le territoire à partir de l'agenda culturel communal, des rapports d'activités annuels, des ordonnances de police Degré de précision variable sur la nature des activités et le nombre de participants	Ciblage du recensement effectué pour les événements publics (cf. 2.1) <i>Exemples</i> : dons de sang ; collecte de vivres et de vêtements (démunis, sans abris, sans papiers, ..) ; activités caritatives
<b>Taux de solidarité individuelle</b> : rapport nbre habitants apportant au moins une fois par semaine, en dehors de leur profession, une aide ou des soins à une ou plusieurs personnes ayant	INS, recensement 2001	

une maladie, affection ou handicap durable et n'étant pas de la famille / nbre total habitants		
--	--	--

#### 4.3. Comment sont prises en considération les populations fragiles ? Quels sont les moyens déployés ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<b>Nombre d'infirmières à domicile agréées</b> <b>Nombre d'aide-ménagères reconnues</b>	Données et informations au niveau des CPAS	
<b>Niveau de réponse aux besoins spécifiques des personnes « fragiles » c-à-d isolées (ménages mono-parentaux), familles nombreuses, à faible revenus, sans emplois :</b> nbre et qualification des services et initiatives d'aide et d'appui au niveau intra territorial	Données et informations au niveau des CPAS (notamment rapports d'activités)	<i>Exemples :</i> initiatives d'insertion professionnelle et d'économie sociale (cf. supra) ; logements sociaux disponibles y compris pour les familles nombreuses ; activités d'éducation permanente
<b>Niveau de réponse aux besoins spécifiques des handicapés moteurs et mentaux :</b> nbre et qualification des services et initiatives d'aide au niveau intra territorial	Données et informations au niveau des CPAS et des associations locales spécialisées	<i>Exemples :</i> aménagements et modalités d'accueil des personnes à mobilité réduite au niveau de l'administration communale ; places d'accueil adapté dans les écoles ; aide au transport
<b>Niveau de réponse aux besoins spécifiques des personnes âgées :</b> nbre et qualification des services et initiatives d'aide au niveau intra territorial	Données et informations au niveau des CPAS et des associations locales spécialisées	<i>Exemples :</i> repas et services d'aide à domicile ; places dans maisons de repos et résidences-services
<b>Niveau d'appui à l'intégration des personnes d'origine étrangère :</b> nbre et qualification des services et initiatives d'aide au niveau intra territorial	Données et informations au niveau des CPAS et des associations locales spécialisées	<i>Exemples :</i> accueil des réfugiés ; accompagnement des primo arrivants ; fêtes inter culturelles ; recours au Fonds d'Impulsion pour la Politique des Immigrés (FIPI) et au Fonds Européen des Réfugiés (FER)

#### 4.4. Quelle est la densité des lieux potentiels de socialisation sur le territoire ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<b>Densité des équipements sportifs et culturels</b> rapport nbre clubs locaux / nbre habitants	Analyse cartographique et données des services du Cadastre au niveau communal	Le zonage est nécessaire pour approcher la nécessaire proximité des lieux potentiels de

Evaluation sur base d'un découpage du territoire en zones		socialisation
<b>Qualification et densité des endroits récréatifs</b> rapport nbre lieux significatifs / nbre habitants Classification des lieux potentiels de rencontres sociales Evaluation sur base d'un découpage du territoire en zones	Analyse cartographique et données des services du Cadastre au niveau communal	Le zonage est nécessaire pour approcher la nécessaire proximité des lieux potentiels de socialisation <i>Exemples d'endroits récréatifs susceptibles de rencontres sociales : cafés, espaces de jeux pour enfants, centres récréatifs, maisons de quartier, petit patrimoine immobilier comme les bancs ou jeux</i>
<b>Qualification des noyaux d'habitation</b> Classification selon une typologie favorisant ou non les rencontres sociales	Analyse cartographique et données des services du Cadastre au niveau communal	Certaines configurations du bâti engendrent la production d'espaces communs susceptibles de convivialité <i>Exemples : logements implantées autour de placettes, le long de rues piétonnières</i> D'autres configurations rendent impossible la production de ce type d'espace <i>Exemples : Maisons quatre façades clôturées implantées le long de routes à forte densité de circulation</i> Il s'agit donc d'identifier les cas extrêmes
<b>Existence de marchés hebdomadaires locaux</b>	Données de l'Administration communale	

4.5. Quel est le niveau d'importance des facteurs menaçant la cohésion sociale du territoire ? Quels sont les moyens déployés pour les réduire ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<b>Taux de croissance annuel de la population</b> <b>Indice de vieillissement</b> : part de la population de plus de 60 ans / ensemble population	Recensement démographique par commune : INS : <a href="http://ecodata.mineco.fgov.be">http://ecodata.mineco.fgov.be</a>	Un déclin démographique exprimé par une décroissance de population et / ou son vieillissement sont des facteurs menaçant la cohésion sociale
<b>Taux de criminalité, d'incivilités</b> : rapport nbre d'infractions déclarées / nbre habitants	Statistiques au niveau communal sur base du recensement de l'ensemble des infractions enregistrées sur le territoire : zone de police	Permet de rendre compte de facteurs induisant un sentiment d'insécurité et de repli sur soi
<b>Nombre et qualification des initiatives en</b>	Données et informations au niveau des services	

<b>matière de prévention et sécurité</b> <b>Taux de participation</b> : rapport nbre participants concernés habitant le territoire / nbre total hab.	communaux et des associations locales concernés	
<b>Taux de déplacement journalier &gt; 2h</b> : rapport nbre participants concernés habitant le territoire / nbre total habitants	INS : recensement 2001	On considère qu'un long temps de déplacement journalier par un nombre important d'habitants est nuisible au développement de liens sociaux sur le territoire

### **Dimension 5 : Gouvernance et participation**

Cette dimension a trait à la gestion de l'intérêt collectif au niveau du territoire. Elles concernent à la fois la capacité d'organisation et l'implication permanente des citoyens. Ces deux aspects conditionnent la mise en application d'une vision stratégique de cohésion sociale et la mise en valeur du capital social du territoire concerné.

#### 5.1. Quel est le niveau d'organisation des partenariats locaux sur le territoire ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<b>Nombre et qualification des partenariats pouvoirs communaux – société civile</b> <b>Part des budgets communaux</b> Classification suivant les échelles supra communale, communale et infra communale Evaluation de la transversalité et de la complémentarité des partenariats	Recensement auprès des administrations communales concernées	Permet de rendre compte du niveau de mise en place des structures participatives liées au développement d'un outil de développement local : - à l'échelle supra communale (projet de pays, parc naturels, schéma d'agglomération, ...) - à l'échelle communale (PCDR, PCDN, PSI, PCM, ...) - à l'échelle infra communale (quartiers d'initiatives, ...) ainsi que des conseils consultatifs mis en place par chaque commune du territoire pour certaines matières (jeunesse, coopération, ...)
<b><u>Niveau qualitatif des partenariats</u></b>	Enquête spécifique : consultation des rapports d'évaluation	

Adéquation aux stratégies de développement territorial. Niveau de légitimité dans leurs structurations (représentation des acteurs et secteurs concernés et leurs fonctionnements (participation effective transparence dans le suivi des décisions). Niveau d'impact sur la politique de développement territorial (lien partenariats – actions)		
<b>Niveau de ressources humaines mobilisées dans les partenariats</b> : rapport nbre acteurs ressources / nbre total habitants	Recensement particulier effectué à partir du recensement des partenariats	Agents accompagnateurs affectés dans la mise en œuvre des outils de développement local, personnel de projets et agents communaux

## 5.2. Quel est le niveau d'implication citoyenne ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b><u>Niveau de participation des habitants</u></b></p> <p><b>Taux de participation partenariale</b> : rapport nbre habitants participant aux réunions de partenariats / nbre total habitants</p> <p><b>Taux de participation consultative</b> : rapport nbre habitants participant aux réunions de consultation / nbre total habitants</p> <p>Classification suivant les échelles supra communale, communale et infra communale</p> <p>Part citoyens / tiers secteur dans les réunions</p> <p>Part de certains profils de population : entrepreneurs ; agriculteurs ; néo ruraux ; personnes âgées et jeunes ; femmes</p>	Recensement particulier auprès des administrations communales concernées : consultation des PV de réunion	Permet d'évaluer le niveau de participation dans les structures partenariales ou consultatives ouvertes aux habitants (forums, assemblées ; groupes de travail ; commissions consultatives ; Comités de pilotage et / ou de gestion)  L'évaluation de la participation de certains profils de population permet de mesurer leur niveau de marginalisation possible nuisible aux dynamiques partenariales
<b>Niveau d'intégration des personnes fragilisées</b> (isolées, à faible revenus, sans emplois, ...) : par dans le taux de participation	Enquête sur base du recensement effectué supra	Nécessaire à la cohésion sociale
<b>Niveau d'interpellation des citoyens avant ou après les conseils communaux</b> : nbre	Recensement auprès des administrations communales concernées : PV de réunion du	Permet de rendre compte de l'usage des habitants du droit d'interpellation qui leur offre la

d'interpellations effectuées	Conseil communal	possibilité de poser des questions, présenter un problème, développer une argumentation juste avant ou après la tenue des séances officielles du Conseil communal
<b>Taux de participation des étrangers aux élections communales</b> : rapport nombre étrangers au scrutin / nombre total étrangers sur le territoire	Recensement des inscriptions auprès des administrations communales concernées	

### 5.3. Comment s'articule démocratie représentative avec démocratie participative ?

<i>Indicateurs proposés</i>	<i>Données et sources</i>	<i>Précisions et commentaires</i>
<p><b>Nombre et qualification des dispositions légales et administratives prises par les communes concernées</b></p> <p>Classification suivant nature des dispositions (secteurs, thèmes concernés) et suivant niveau d'implication des citoyens (information, consultation, concertation)</p> <p>Evaluation de la transversalité et de la complémentarité des dispositions</p>	Recensement auprès des administrations communales concernées	<p>Recensement plus large que celui effectué pour les partenariats (cf. 3.1)</p> <p>Permet de mesurer l'importance de dispositions complémentaires renforçant la démocratie participative comme les enquêtes publiques, les réunions d'information et de consultation, les réunions de concertation</p>
<p><b>Nombre et qualification des principaux moyens de communication vis-à-vis de la société civile</b> : réunions d'information, de concertation ; relais d'information sur le terrain ; journaux, dépliants distribués ; développement d'un site internet ; activités de sensibilisation, ...</p> <p>Classification suivant type de médias utilisés</p>	Recensement auprès des administrations communales concernées	Permet de mesurer l'accès des citoyens à l'information et à la concertation

